

## ÉCONOMIE



LE DEVOIR, LE MERCREDI 11 SEPTEMBRE 1996

## Jean-Coutu vise deux chaînes de pharmacies aux États-Unis

ALLAN SWIFT  
PRESSE CANADIENNE

La compagnie Jean Coutu a entrepris des négociations visant à acquérir deux chaînes de pharmacies régionales dans le nord-est des États-Unis, ont révélé hier des membres de la direction au cours de l'assemblée annuelle.

Michel Coutu, le président des activités de la société aux États-Unis, a déclaré que les pourparlers avaient progressé et qu'on en était maintenant au stade du financement. Les pharmacies sont dans ou près des mêmes régions couvertes par ses 237 magasins de Brooks Pharmacy, soit dans cinq États, mais il n'a pas fourni d'autres détails.

La compagnie montréalaise, qui n'a cessé de croître depuis sa fondation en 1969, semble manquer d'espace pour prendre de l'expansion au Canada, où elle possède 228 magasins franchisés, principalement au Québec. Elle a l'intention d'ouvrir encore 12 points de vente au Québec, mais il s'agira de petits magasins dans des petites villes étant donné que les grandes agglomérations urbaines sont saturées.

Jean Coutu et sa rivale Shoppers Drug Mart se battent pour acheter les quelques indépendants qui restent en Ontario, mais François Coutu, le président des activités canadiennes de la compagnie, a souligné que les occasions commencent à manquer. «Nous parlons d'accroître notre présence en Ontario depuis longtemps», a-t-il dit. «Il n'y a rien de disponible en Ontario.»

Il a admis avoir «raté l'occasion» lorsque Jean Coutu a été battu par Shoppers plus tôt cette année qu'il a acquis 135 Big V Pharmacies dans le sud de l'Ontario. Mais il a ajouté qu'on pouvait toujours agrandir les magasins existants parce que, à cause du vieillissement de la population, les Canadiens avaient besoin de davantage de médicaments et de produits de santé. En fait, la compagnie a annoncé hier un projet d'expansion de l'ordre de 6 millions de son centre de distribution de Longueuil.

Le président et fondateur de la société, Jean Coutu, toujours avec son tablier blanc de pharmacien, a déclaré aux actionnaires rassemblés au centre de distribution de s'attendre à une hausse du dividende de la compagnie l'année prochaine. Il a été gelé depuis quatre ans, la compagnie ayant décidé de se servir de son excédent de liquidités pour réduire sa dette. Il a aussi eu du mal à expliquer pourquoi l'action Coutu — qui est cotée juste en dessous de 95 à la Bourse de Montréal — est déprimée comparativement à d'autres compagnies. «Ça me gêne un peu, mais nous faisons tout notre possible pour que ça monte», a-t-il dit. «Les investisseurs semblent nous éviter.»

La compagnie compte 5000 employés, si l'on ne tient pas compte du personnel des magasins franchisés. Au cours de l'année financière terminée le 31 mai, elle a enregistré un profit de 46 millions sur des revenus de 1,6 milliard, ce qui représente un record dans les deux cas.

L'analyste Christiane Dubeau, de Valeurs mobilières Desjardins, a indiqué que le prix de l'action de la compagnie était maintenu à un bas niveau à cause de l'incertitude au sujet de la réglementation gouvernementale.

## 22% d'augmentation pour des métallos

ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

Après 18 semaines de grève, les 23 métallos de Soudo Technique à Sept-Îles ont obtenu une augmentation salariale de l'ordre de 22 % répartie sur une période trois ans. Selon les explications de Daniel Roy, permanent du Syndicat des Métallos (FTQ), les travailleurs de cet atelier de fabrication de pièces métalliques avaient déjà obtenu une hausse de 10 % de leur rémunération avant de déclencher le conflit. L'employeur exigeait toutefois le gel des échelles salariales faisant partie intégrante de la convention collective. Un tel gel représentait pour les syndiqués une perte de salaires d'un peu plus de 10 % pendant la durée de la convention.

Après des négociations appuyées par la grève, la direction de Soudo Technique a finalement abandonné cette exigence. «Nous nous retrouvons au même niveau de rémunération que la compétition dans la région», a signalé M. Roy qui a qualifié l'entente de «très bon règlement».

Le salaire moyen des syndiqués de Soudo Technique est de 17,50 \$ l'heure actuellement. La convention collective était échue depuis mars 1995 et s'étend jusqu'en mars 1999. D'emblée, les travailleurs recevront chacun un montant forfaitaire de 400 \$. L'augmentation moyenne de salaire jusqu'en mars 1998 atteindra 19 % et l'année suivante, une formule d'indexation et les augmentations liées à des changements dans les classifications représenteront une hausse additionnelle de 3 %. En outre, la contribution annuelle de l'employeur au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) passera de 275 \$ à 400 \$ par travailleur. La compagnie s'est également engagée à verser 1000 \$ par année à la formation syndicale, indique le syndicat. Retenu à l'extérieur de la ville, le président de Soudo Technique, Roger Lareau, n'a pu être rejoint hier.

## La BN sur le front des fonds

LE DEVOIR

La Banque Nationale mènera une offensive élargie dans le secteur des fonds d'investissement. Une entente de commercialisation, à la fois innovatrice et étendue, a été annoncée hier, mettant à contribution les plus grands gestionnaires de fonds d'investissement au Canada. L'institution bancaire débute, via sa filiale Placements Banque Nationale et son service de courtage à escompte InvesTel, la vente de tous les fonds disponibles au Canada tout en offrant un accès particulier aux grandes familles comme AGF, Altamira, Fidelity, Mackenzie, Templeton et Trimark.

«Avec ce nouveau service, la Banque Nationale se démarque de la concurrence en permettant à ses clients d'avoir accès, sans frais, aux services de conseillers professionnels en fonds mutuels. De plus, les commissions à l'achat de parts de fonds par l'intermédiaire d'InvesTel sont inférieures à celles des concurrents.»

IMMOBILIER

## Horsham et Trizec vont fusionner

Toronto (PC) — La société Horsham et la société immobilière Trizec vont fusionner leurs activités et créer une nouvelle entreprise, Trizec Hahn, si les actionnaires donnent leur appui à la transaction.

Quant à eux, les investisseurs ont souri à cette nouvelle car dès que l'annonce de la fusion fut connue, les actions des deux compagnies ont grimpé. Les actions des deux entreprises ont en effet connu hier une hausse de 85 cents, celles de Horsham passant à 19,10 \$, tandis que celles de Trizec grimpaient à 11,35 \$.

Le président de Horsham, Peter

Munk, a déclaré que cette fusion permettra l'ajout d'un joueur majeur dans le secteur de l'immobilier. La transaction devrait être complétée d'ici la mi-novembre.

Le président de Trizec, Greg Wilkins, a dit de son côté que la nouvelle compagnie aura accès à plus de 600 millions \$ de liquidités, ayant bientôt acquis du même coup une capacité d'emprunt beaucoup plus importante.

Ainsi pourvue, la nouvelle entreprise pourra poursuivre l'expansion déjà amorcée dans le passé par les deux compagnies à travers l'Amérique du Nord et partout à l'étranger.

«Cette transaction fournit aux actionnaires de Trizec et Horsham l'occasion de participer à une force nouvelle et puissante du domaine de l'immobilier», a dit M. Wilkins par voie de communiqué.

Horsham, dont le siège social est à Toronto, possédait déjà 48 % de Trizec, la plus importante entreprise canadienne de l'immobilier, 16 % de Barrick Gold, 46 % de la raffinerie Clark USA, et 100 % de Horsham Properties, un promoteur allemand.

Dans un rapport récent analysant la situation financière des deux entreprises, la firme américaine de courtage Salomon Brothers en est venue à la conclusion

que la fusion pourrait permettre à Trizec de transformer les réserves financières de Horsham en autant d'occasions d'investir dans l'immobilier, lui procurant du même coup un avantage sur ses concurrents.

Horsham a acquis sa part dans Trizec en 1994 pour la somme de 484 millions \$US.

Trizec, qui possède 75 complexes immobiliers abritant des bureaux ou des commerces un peu partout en Amérique du Nord, avait quant à elle connu des hauts et des bas, dont quelques revers financiers importants il y a quelques années.



PHOTO ARCHIVES

## La tension monte chez Air Canada

*Les pilotes des filiales régionales promettent de frapper fort alors que le conflit larvé avec leurs collègues nationaux atteindra bientôt son point culminant, sur fond de grève et de rumeurs de vente d'Air Alliance et d'Air Ontario*

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

C'est sur fond de menaces de grève généralisée et de rumeurs de vente des filiales Air Ontario et Air Alliance que le long conflit larvé entre les pilotes nationaux et régionaux d'Air Canada devrait connaître son point culminant en novembre. Le Conseil canadien des relations de travail tiendra alors trois semaines d'audiences au cours desquelles le groupe tripartite aura à statuer, finalement, sur la nature de la relation que maintient Air Canada et ses transporteurs d'appoint.

On promet, chez les régionaux, de frapper fort, de multiplier les envois de citations à comparaître, d'inviter les hauts dirigeants à s'expliquer, de laver son linge sale sur la place publique s'il le faut pour que ce litige, qui perdure depuis des années, trouve enfin son dénouement par une reconnaissance ultime du statut d'employeur unique.

Sans convention collective depuis mai 1995, les 900 pilotes des transporteurs régionaux filiales d'Air Canada ont atteint un degré de lassitude tel qu'ils veulent en finir. À ce titre, un conflit de travail est imminent. Les phases de médiation et de conciliation ayant abouti à un échec, on passe à l'étape suivante, celui du vote de grève. Ce vote doit être tenu le 14 septembre chez Air Alliance, les 18 et 19 septembre chez Air Ontario, pour ensuite s'étendre aux Air Nova, Air BC et NWT Air. «Nous sommes à la merci d'Air Canada. Il nous donne des routes, on nous en enlève... On veut définir ce qu'est notre ouvrage. Et on veut qu'il applique cette décision arbitrale qui reconnaît qu'une situation d'employeur unique prévaut entre Air Canada et ses filiales, détenues à 100 %», a résumé Claude Provençal, représentant des pilotes d'Air Alliance.

### Situation d'employeur unique

Cette décision arbitrale a été rendue le 29 mars dernier par Michel G. Picher. Cette décision, venant couronner les efforts entrepris par l'ensemble des pilotes — aujourd'hui déchirés — depuis 1986, est venue reconnaître qu'une situation d'employeur unique prévalait chez Air Canada. En conséquence, l'arbitre se rendait à l'argumentaire déposé et ordonnait la fusion des listes d'ancienneté entre les pilotes du transporteur national et ceux des filiales régionales. Or, quelque 240 pilotes d'Air Canada, se voyant touchés directement par cette sentence, ont mené une lutte de

tous les instants pour faire dérailler le projet, et ce, sous les yeux d'un Air Canada impuissant à rallier les parties autour d'un consensus.

Depuis, les pilotes des deux groupes, réunis sous un même parapluie syndical, ne se parlent plus. Les 2400 pilotes nationaux se sont même retirés de la CALPA pour former leur propre syndicat maison et conclure avec leur employeur une nouvelle convention collective de trois ans qui prévoit, notamment, des hausses salariales de 4 %, 2 % et 2 % pour chacune des années couvertes.

Toutefois, à cette convention sont rattachées deux lettres d'entente qui viennent exacerber le litige et amplifier ce qui constitue le cœur du différend. La lettre n° 17 vient limiter le type d'appareils que peuvent exploiter les transporteurs régionaux. Ces derniers ne peuvent avoir, dans leur flotte, des réactés et des appareils comptant 50 sièges ou plus. La lettre n° 18 vient régir les conditions de travail des pilotes qui passeraient des filiales à Air Canada, en stipulant notamment que la date d'embauche ne serait alors pas reconnue.

«Tout ce que l'on veut, c'est l'application d'une décision arbitrale qui s'inspirerait pourtant d'un consensus parmi tous. Ce sont même eux, les pilotes d'Air Canada, qui ont voulu cette fusion [de la liste d'ancienneté] au début», a ajouté M. Provençal.

L'origine du litige remonte à 1986, au moment où Air Canada se portait acquéreur de transporteurs régionaux. D'Air Ontario d'abord, suivi d'Air BC et d'Air Nova, en 1987. Quant à Air Alliance, il n'a été créé qu'en 1991. «Déjà, en 1986, Air Canada transférait certaines routes à ses transporteurs régionaux. Voyant leur trafic s'en aller ailleurs, les pilotes [du national] ont tout fait pour attirer les régionaux au sein de la CALPA», a rappelé Claude Provençal. «Ils étaient les premiers à reconnaître la situation d'employeur unique qui prévalait. Le besoin est devenu criant en 1991, au moment de la création d'Air Alliance, alors qu'Air Canada procédait au même moment à la mise à pied de 236 pilotes. Ils voulaient alors la fusion [de la liste d'ancienneté] afin de protéger leurs membres puisqu'en cas de mises à pied, ce sont les pilotes d'Air Alliance qui auraient alors encaissé le coup.»

Or, depuis, Air Canada évolue en mode embauche, et à la multiplication des routes internationales. On a même, chez le transporteur, récu-

péré les 24 Regional Jets, originalement dévolus aux régionaux, pour les placer sur les liaisons transfrontalières. L'urgence de fusionner la liste d'ancienneté a tôt fait de disparaître.

Chez Air Canada, «nous maintenons ce sont deux entités distinctes», a réitéré la porte-parole, Nicole Couture-Simard. «Ils [les transporteurs régionaux] ont leur propre conseil d'administration. Les groupes syndiqués négocient directement avec leur direction respective.» Air Canada s'est bien présentée, à quelques reprises dans le passé, entre les deux parties en se proposant dans un rôle de médiation, mais l'obstination des pilotes nationaux était insurmontable. «Air Canada n'a pas été impliqué dans ce jugement [de l'arbitre Picher]. En ce qui nous concerne, il s'agit d'un différend intersyndical.»

Résultat: il revient désormais au Conseil canadien des relations de travail à trancher, par une décision qui se veut sans appel. «On a tout essayé, on n'a plus d'avenir possible. Ça fait dix ans que le processus d'intégration des listes d'ancienneté achoppe», a lancé Claude Provençal. Le conseil a convoqué les parties à une audience de trois semaines, présidée par le juge Jean-Luc Guilbault. D'ici là, on pense pouvoir obtenir, côté syndical, un mandat de grève très fort de leurs membres.

Et on se rit des rumeurs de vente qui circulent présentement. Question d'habitude problématique. En 1993, au moment où les négociations avec Air Alliance n'aboutissaient nulle part, les pilotes du transporteur devaient conjuguer avec des rumeurs de fusions entre Air Alliance et Air Ontario. Cette fois, ils doivent conjuguer avec une information voulant qu'Air Canada, ne voyant d'issue à ce litige, procéderait à la vente de ses filiales Air Alliance et Air Ontario à la compagnie autochtone Air Creebec, pour ne maintenir qu'un lien d'affaires avec eux. Ce scénario a été nié par le président d'Air Ontario, Steve Smith.

«Après tout, tout ce qu'Air Canada attend de ses transporteurs d'appoint, c'est qu'ils viennent l'alimenter en passagers», a toutefois lancé une source proche du milieu patronal, sous le couvert de l'anonymat.

«Ça va jouer dur. Nous n'avons plus le choix, nous n'avons plus rien à perdre. On arrive au point culminant de cette histoire, et ce ne sera pas beau», a ajouté un représentant syndical, qui a également requis l'anonymat.

«Déjà, en 1986, Air Canada transférait certaines routes à ses transporteurs régionaux

ÉCONOMIE

# Armstrong investira 20 millions de plus à Montréal

LE DEVOIR

Les Industries Armstrong investira 20 millions additionnels dans l'agrandissement de ses installations montréalaises. Les gouvernements fédéral et québécois donnent leur appui à ce projet par une contribution financière remboursable de 1,55 million.

Cette contribution a été annoncée hier conjointement par le vice-premier ministre et ministre d'Etat de l'Economie et des Finances du Québec, Bernard Landry, et par la députée de Mont-Royal, Sheila Finestone, au nom du gouvernement du Canada.

Installée à Montréal depuis 50 ans, Les Industries mondiales Armstrong Canada y exploite une usine spécialisée dans la fabrication de revêtement de planchers en vinyle. Elle compte 340 employés au Québec. «Ce nouveau projet de l'ordre de 20 millions porte à 45 millions le total des investissements effectués par l'entreprise au Québec depuis cinq ans. Il donne à l'usine montréalaise un statut de classe mondiale, permettant ainsi au Québec d'augmenter ses exportations en sol nord-américain», a déclaré M. Landry.

Le projet de modernisation et d'expansion de cette usine, qui aura pour effet de maintenir le niveau d'emplois, permettra à l'entreprise d'exporter 90 % de sa production hors Canada, et ce, à partir de 1999, a-t-on pris soin d'ajouter.

Pour Armstrong, dont la société-mère est installée à Lancaster (Pennsylvanie), le nouveau projet comporte deux volets: l'amélioration de la position de l'usine montréalaise sur le marché résidentiel de même que sur le marché commercial. A cette fin, la capacité de fabrication de tuiles de planchers en vinyle destinées au marché résidentiel, d'une part, sera plus que doublée. D'autre part, les équipements de fabrication de tuiles destinées au marché commercial seront modernisés, la capacité annuelle de production croissant de près de 50 %. La très grande partie de cette augmentation de production sera exportée aux États-Unis.

# Bell se résigne à la concurrence d'AT&T

On ignore si Bell renonce à contester devant le CRTC le contrôle étranger de l'ex-Unitel

ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

Bell Canada se résigne à la concurrence du géant américain AT&T au Canada et met sous le boisseau, dans son discours officiel à tout le moins, sa contestation devant le CRTC touchant le contrôle étranger de l'ex-Unitel qui vient d'adopter le nom d'AT&T Canada.

Hier, le président et chef de la direction de Bell Canada, John McLennan, par voie de communiqué, a accueilli «l'entrée de la marque AT&T au Canada» en affirmant qu'il «se faisait une joie de compétitionner avec AT&T [...] sur une base libre et ouverte».

«Nous accueillons favorablement

la concurrence — la concurrence nous force à nous améliorer [...] [Mais] personne ne peut prétendre que AT&T avec ses 60 milliards [d'AT&T] est une petite compagnie nationale qui a besoin de la protection de la réglementation canadienne pour survivre», raisonne M. McLennan, qui accepte de facto la présence d'AT&T au Canada et semble oublier que Bell Canada conteste justement le droit du géant de contrôler un télécommunicateur canadien.

«AT&T a montré son vrai visage quand Unitel a changé de nom», a indiqué la porte-parole de Bell, Linda



John McLennan

Gervais, qui était incapable de dire si Bell acceptait maintenant qu'une entreprise étrangère contrôle un de ses concurrents, ce qui est contraire à la Loi fédérale sur les télécommunications. Rappelons que Bell et Sprint Canada ont présenté plus tôt cette année une requête devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dénonçant le contrôle effectif exercé sur Unitel par l'américaine AT&T.

Ce que se contente de réclamer M. McLennan, c'est que cesse la «subvention» versée par Bell et les autres membres de l'alliance Stentor

à ses concurrents comme AT&T Canada. Stentor a subventionné ses concurrents pour un montant atteignant les 200 millions en 1996, a-t-il signalé. Ainsi, la réglementation oblige Bell à déboursier des contributions au service local déficitaire supérieure à celles versées par ses concurrents, souligne-t-il. Elle oblige Bell à demander une autorisation pour tout changement de tarif tandis qu'AT&T peut simplement appliquer ses tarifs sans autre formalité. Enfin, la réglementation empêche Bell de consentir des rabais en regroupant des services.

«Dans les faits, nous subventionnons l'entrée d'un géant américain dans une de nos industries les plus cruciales», estime M. McLennan.

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
↑	↓	↓	↓	↓
+1,66	-1,43	-6,66	-0,01	-0,30
2502,47	5147,12	5727,18	72,97	383,10

EN BREF

## LE CN DÉPOSE UN PROSPECTUS

(PC) — Le Canadien National a déposé un prospectus préliminaire portant sur l'émission et la vente de certificats de transfert de participation dans des prêts destinés à financer l'acquisition de 105 locomotives de grande puissance, auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Le montant total en capital sera de 108,3 millions \$ US. La vente de ces certificats se déroulera aux États-Unis.

## RBC DOMINION SECURITIES INVESTIT EN AFRIQUE DU SUD

Toronto (PC) — RBC Dominion Securities a indiqué hier qu'elle avait mis la main sur une première tranche de 10 % des actions de SMK Securities, une des plus grandes firmes de courtage d'Afrique du Sud. Les détails de l'entente n'ont pas été révélés. RBC Dominion, la filiale de courtage en valeurs mobilières de la Banque Royale, a déclaré que les deux firmes de courtage allaient coopérer dans tous les domaines. SMK emploie une centaine de personnes dans ses bureaux du Cap, Johannesburg et Sandton, en Afrique du Sud. RBC Dominion a indiqué que la direction de SMK et la Banque Bolland contrôlaient chacun 45 % des actions de la compagnie. La firme canadienne a affirmé qu'elle pourrait porter sa participation dans SMK à 50 % au cours des deux prochaines années.

## LE DÉFICIT COMMERCIAL AMÉRICAIN S'ALOURDIT

Washington (AP) — Le déficit commercial des États-Unis a atteint 38,8 milliards \$ US au deuxième trimestre — le plus mauvais chiffre en un an. Le département du Commerce a précisé hier que le déficit avait accusé une hausse de 11,2 % par rapport au premier trimestre (34,9 milliards). Une hausse de 14,6 % avait déjà été enregistrée durant les trois premiers mois de l'année. Les performances dans le secteur du commerce continuent d'être l'un des points faibles de l'économie américaine.

## AIR CANADA, LE MEILLEUR DES AMÉRIQUES

Air Canada a été désigné meilleur transporteur des Amériques pour sa classe affaires sur les vols long-courriers, sur la foi d'un sondage indépendant mené dans le monde entier auprès de 2200 voyageurs assidus. Soixante-sept compagnies aériennes étaient visées par ce sondage commandé et mené par Inflight Research Services du Royaume-Uni. La classe affaires d'Air Canada figurait parmi les cinq premières du monde pour l'amabilité du personnel de cabine, le confort des fauteuils, l'efficacité de l'enregistrement, la quantité de nourriture servie à bord, le choix et la qualité de la lecture, et la qualité et l'utilité des articles contenus dans les trousses de prestations. En outre, la classe affaires d'Air Canada a été classée parmi les dix premières du monde pour l'assistance fournie aux passagers arrivant à destination et en transit, la présentation des repas servis à bord, la qualité des installations et de la programmation audio et vidéo à bord, le niveau et l'exclusivité de la priorité de classe affaires, et l'ensemble du service offert à l'aéroport.

Après avoir stagné en août

# Le marché des maisons neuves pourrait reprendre de la vigueur

LE DEVOIR ET PRESSE CANADIENNE

Le marché des maisons neuves a stagné tout au long du mois d'août mais pourrait démarrer très bientôt grâce à la faiblesse des taux d'intérêt hypothécaires.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a révélé hier que la construction de maisons neuves, condominiums et maisons d'appartements a atteint un taux annualisé de 128 500 en août au Canada, contre 128 400 en juillet.

Michel Laurence, économiste à la SCHL, a rappelé que les taux d'intérêt hypothécaires ont chuté dans toutes les catégories, en août, le taux à un an tombant de 6,5 à 6,125 %, tandis que le taux pour cinq ans était abaissé de 8,5 à 7,95 %. M. Laurence note par ailleurs que la baisse des taux contribue généralement à relancer le marché de la vente des maisons.

«La réduction des taux aura plus d'impact sur les mises en chantier de maisons neuves au cours des prochains mois, surtout si les taux demeurent faibles», a-t-il dit.

Poussant plus loin la lecture, les mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine de Montréal ont baissé légèrement le mois dernier. L'agence fédérale a dénombré 407 nouveaux logements en construction en août, soit une diminution de 4 % par rapport aux 424 unités enregistrées durant le même mois l'an dernier.

«Le repli de la construction résidentielle est le deuxième à survenir en autant de mois, ce qui vient confirmer nos craintes selon lesquelles la reprise observée au printemps n'allait être que de courte durée et que la présente année se solderait par un nouveau recul des mises en chantier dans la grande région de Montréal», a ajouté Jacques Pelletier, analyste principal de mar-



PHOTO ARCHIVES

Les taux d'intérêt hypothécaire ont chuté dans toutes les catégories en août, ce qui devrait normalement contribuer à la relance de la construction

ché à la succursale de Montréal de la SCHL. «Pour les huit premiers mois de l'année, l'activité est en baisse de 9 % sur la période correspondante de 1995», précise-t-il.

«Néanmoins, les mises en chantier de maisons unifamiliales ont augmenté de 7 % par rapport à août 1995, un progrès attribuable à l'abaissement des taux d'intérêt et à un marché de la revente dynamique. Mais comme le niveau d'activité est faible, ce gain ne représente que 20 mises en chan-

tier additionnelles de maisons, ce qui est insuffisant pour combler la perte de 75 unités dans le secteur de la copropriété.»

Pour l'ensemble de la province, les mises en chantier ont progressé de 19 %, passant de 833 à 991 unités, entre août 1995 et 1996. En données annuelles corrigées des variations saisonnières (DDA), la construction résidentielle a fait un bond de 17 % au Québec, entre juillet et août, passant de 13 900 à 16 200 unités.

Selon une étude de la Chambre de commerce du Canada

# On créerait 200 000 emplois en démantelant les barrières au commerce interprovincial

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La Chambre de commerce du Canada soutient que 200 000 emplois pourraient être créés si les barrières au commerce interprovincial étaient complètement abolies.

«Si on avait un plus grand marché avec moins de barrières, on aurait une plus grande capacité d'entrer en concurrence avec les firmes étrangères dans le marché intérieur et aussi dans les marchés extérieurs»,

a affirmé hier Patrick Grady, un des auteurs d'une étude rendue publique par la Chambre de commerce sur les barrières interprovinciales.

Selon l'étude, 1,9 million d'emplois dépendent du commerce interprovincial, qui représente 20 % du produit intérieur brut, soit 314 milliards par année. L'Ontario sort gagnante de ces échanges en enregistrant un excédent de 20,1 milliards en sa faveur. Le Québec suit loin derrière, avec 2,8 milliards. Les deux provinces sont les seules à bénéficier d'un excédent.

M. Grady soutient que la disparition des barrières ne permettra pas nécessairement à l'Ontario de consolider sa position. «Maintenant, l'économie s'est diversifiée: toutes les ré-

gions du Canada ont des firmes plus diversifiées qui peuvent fournir n'importe quelle sorte de biens», a-t-il expliqué.

Dans une économie marquée par la globalisation des échanges, les compagnies canadiennes, où qu'elles se trouvent, ont tout à gagner d'une concurrence accrue dans le marché intérieur, fait valoir M. Grady.

La Chambre de commerce estime que le fédéral et les provinces devraient mettre autant d'efforts dans l'abolition de ces barrières que dans la négociation d'accords commerciaux avec les autres pays. À l'heure de l'ALENA, il est inconcevable de penser que les différents échelons de gouvernement n'arrivent pas à s'en-

tendre dans leur propre cour.

Un accord de libéralisation est intervenu en 1995, l'Accord sur le commerce intérieur, mais il ne va pas assez loin, affirme la Chambre de commerce, parce qu'il contient encore trop d'exceptions. Ainsi, la mobilité des travailleurs est encore limitée dans de nombreux secteurs. De plus, les politiques d'achat des municipalités, des institutions d'enseignement et des hôpitaux sont toujours soumises à des restrictions.

La libéralisation des échanges au Canada est un enjeu de taille. Il en va non seulement de la prospérité économique du pays mais aussi de l'unité nationale, prétend l'organisme.

## DEVICES ÉTRANGÈRES (EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,3204
Allemagne (mark)	0,9070
Australie (dollar)	1,1357
Barbade (dollar)	0,7016
Belgique (franc)	0,04536
Bermudes (dollar)	1,3888
Brésil (real)	1,3850
Caribbes (dollar)	0,5227
Chine (renminbi)	0,1709
Espagne (peseta)	0,01122
États-Unis (dollar)	1,3705
Europe (ECU)	1,7750
France (franc)	0,2658
Grèce (drachme)	0,006041
Hong-Kong (dollar)	0,1829
Indonésie (rupiah)	0,000610
Italie (lire)	0,000936
Jamaïque (dollar)	0,0437
Japon (yen)	0,01248
Mexique (peso)	0,1992
Pays-Bas (florin)	0,8389
Portugal (escudo)	0,009285
Royaume-Uni (livre)	2,1318
Russie (rouble)	0,000263
Singapour (dollar)	0,9997
Suisse (franc)	1,1477
Taiwan (dollar)	0,0513
Venezuela (bolivar)	0,00296

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

## NOUVEAUX DÉFIS DE L'AN 2000: SAVOIR EXPORTER!

### COURS D'INTRODUCTION AU COMMERCE INTERNATIONAL

Offert par: l'Alliance des Manufacturiers du Québec en collaboration avec Le Ministère de l'Industrie et Commerce

Un outil pour gens d'affaires (Échange entre les participants)

- Pourquoi exporter?
- Analyse du potentiel d'une entreprise à l'exportation
- Ventes à l'étranger
- Choix de marchés
- Contrats internationaux
- Transport de marchandises
- Modalités de paiement
- Étude de cas et documents d'exportation

SEULEMENT LE: 26 au 28 septembre 1996 et du 3 au 5 octobre 1996 À l'Hôtel des Gouverneurs Montréal (Place Dupuis)

Pour vous inscrire, faites vite le 866-7774, poste 101 (M.G. Charon)

Alliance des Manufacturiers et des Exportateurs du Québec. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie

## 16e déjeuner-causerie de la

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

Président d'honneur

Conférencière



Ronald Corey  
Président du Centre Malson



Sylvie Chailfoux-Gauthier

Le mardi 24 septembre 1996 de 11h30 à 14h00

Hôtel Le Reine Elizabeth, à Montréal. Billet individuel: 65,00 \$ Table de 8 convives: 500,00 \$ Pour réservation: Tél.: (514) 527-2194 Télécopieur: (514) 527-1943

## • DÉCOUVERTES •

L'aventure de la science chaque mercredi.



dans LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Quotas d'exportation de bois

# Le Québec et l'Ontario sont perdants

Ottawa (PC) — Le Québec est, avec l'Ontario, un des perdants du nouveau partage de quotas d'exportation de bois d'œuvre vers les États-Unis, au profit de la Colombie-Britannique.

Par ailleurs, les détaillants sont eux aussi les perdants de la nouvelle donne annoncée hier par le ministre fédéral du Commerce international, cette fois au profit des producteurs de bois d'œuvre.

Le conflit sur le bois d'œuvre entre les États-Unis et le Canada a donc repris de plus belle, hier, mais sous un nouveau jour.

Le Canada devait décider avant le 30 septembre de quelle manière les quotas seraient répartis entre quatre provinces, en vertu d'une entente signée avec Washington en avril dernier, accord qui devait sonner le glas de la guerre commerciale sur le bois d'œuvre entre les deux pays.

Ottawa a tranché la poire ainsi: 59% (ou 8,6 milliards de pieds linéaires) des exportations pourront être effectuées par les producteurs de la Colombie-Britannique, 23% (3,38 milliards de pieds linéaires) par le Québec, 10,3% (1,5 milliard de pieds linéaires) par l'Ontario, et 7,7% (1,1 milliard de pieds linéaires) par ceux de l'Alberta.

Le grand gagnant - avec 4% de plus - est la Colombie-Britannique, qui n'avait que 55% du marché américain de bois d'œuvre quand Ottawa a signé la traité avec les Américains.

Les détaillants de bois d'œuvre espèrent se voir accorder pas moins de 9% des quotas d'exportation, mais Ottawa ne leur a réservé aucune part du gâteau, et ce, malgré un avertissement selon lequel cela pourrait entraîner la perte de 3000 emplois.

Le ministre fédéral du Commerce international, Art Eggleton, a annoncé la nouvelle hier aux détaillants et aux producteurs, espérant malgré tout mettre un terme à la guerre que les deux groupes se livrent dans ce dossier depuis six mois.

En vertu de l'entente conclue en avril, les entreprises canadiennes des quatre provinces productrices peuvent exporter 14,7 milliards de pieds linéaires de bois d'œuvre chaque année sans devoir déboursier de droits de douanes, au cours des cinq prochaines années.

Tout envoi supplémentaire à ce plafond serait alors sujet à une taxe pouvant aller jusqu'à 100\$ par chaque tranche de 1000 pieds linéaires.

Le ministre Eggleton a dit que les propriétaires de scieries des quatre provinces se sont cependant engagés par écrit à continuer à recourir aux détaillants pour la distribution de leurs produits vers les États-Unis.

«Il faut réaliser un arbitrage entre les droits individuels et les droits de la collectivité au niveau économique, explique Jean Martel, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) et président du comité organisateur de la Conférence de l'OICV. Le marché est souvent perçu sous l'angle des contraintes, et il est vrai qu'il en comporte. Mais ces contraintes permettent d'assurer la protection des investisseurs tout en garantissant l'intégrité d'une structure permettant les transactions. Il ne faut pas oublier que le

# Internet sonnera-t-il le glas des organismes de surveillance?

Le secteur des valeurs mobilières doit procéder à un rapide aggiornamento

JEAN PICHETTE  
LE DEVOIR

Les réseaux électroniques de communications finiront-ils par sonner le glas des différents organismes de surveillance des transactions de valeurs mobilières dans le monde? Suscitant autant d'espoirs que de craintes, le développement des azimuts d'Internet appelle du moins à un resserrement de la coopération internationale afin de procéder à un aggiornamento rapide de la réglementation dans le secteur des transactions mobilières. Une tâche à laquelle s'attelleront les quelque 500 participants attendus à la conférence annuelle de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), qui se tiendra à Montréal la semaine prochaine.

Selon la firme Forrester Research Inc., le nombre d'investisseurs transigeant sur Internet devrait passer de 800 000 à 1,3 million d'ici 1998, bouleversant en profondeur la géographie d'un marché qui ignore déjà largement les frontières nationales. En plus de permettre aux courtiers et bourses d'élargir leur espace d'opération, rendant techniquement possible pour certains fournisseurs de services l'accès à des marchés leur étant légalement interdits, Internet ouvre la porte aux transactions sans l'intermédiaire d'un courtier. Il en résulte une modification fondamentale du marché qui pourrait s'avérer extrêmement dangereuse pour sa survie si de nouvelles balises ne sont pas mises en place.

«Il faut réaliser un arbitrage entre les droits individuels et les droits de la collectivité au niveau économique, explique Jean Martel, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) et président du comité organisateur de la Conférence de l'OICV. Le marché est souvent perçu sous l'angle des contraintes, et il est vrai qu'il en comporte. Mais ces contraintes permettent d'assurer la protection des investisseurs tout en garantissant l'intégrité d'une structure permettant les transactions. Il ne faut pas oublier que le

marché a besoin d'un cadre institutionnel.»

Les problèmes soulevés par Internet, d'une ampleur exceptionnelle selon M. Martel, permettent toutefois de mettre sur un pied d'égalité toutes les autorités de surveillance dans le monde. «Toutes les autorités locales font face à un problème d'envergure mondiale, ce qui permet à chacune d'elles d'intégrer les différents efforts cherchant à les résoudre.»

Les 120 autorités réglementaires réunies au sein de l'OICV chercheront donc la semaine prochaine à se mettre au diapason sur une réglementation apte à assurer la confiance des investisseurs à l'égard du marché mondialisé des valeurs mobilières.

«Dans un environnement éventuellement concurrentiel, on doit faire en sorte que la cohabitation de nouveaux systèmes avec les structures existantes se fasse d'une manière ordonnée et cohérente, explique Jean Martel, vice-présidente de la CVMQ. Cela pourrait vouloir dire, concrètement, préserver les acquis en matière d'infrastructures de marché et en améliorer graduellement la compétitivité, plutôt que de laisser libre cours à une concurrence sauvage qui pourrait rapidement déstabiliser l'ordonnement actuel des marchés et les rendre obsolètes sans nécessairement y substituer des infrastructures d'égale qualité.»

La CVMQ a déjà formé, en janvier dernier, un groupe de travail chargé d'examiner la question des systèmes électroniques de transactions. Présidé par Mme Hotte, le comité doit publier cet automne un document d'orientation qui fera par la suite l'objet de consultations publiques. Une façon supplémentaire d'assurer l'éducation des investisseurs sur les possibilités et les dangers offerts par Internet. «On n'est pas toujours certain que les investisseurs qui transigent sur Internet comprennent vraiment les implications du fait de recourir à ce moyen d'effectuer des transactions, note M. Martel. Il faut donc s'assurer qu'ils soient bien informés afin de pouvoir prendre des risques en toute connaissance de cause.»

# Royal Aviation, qui accuse un recul, modernisera sa flotte

LE DEVOIR

Poursuivant sur sa glissade en termes de rentabilité, Royal Aviation a annoncé un important plan de modernisation de sa flotte.

Au premier trimestre terminé le 31 juillet, le transporteur a réalisé des profits d'exploitation de 46,6 millions, par rapport à 54,2 millions au premier trimestre de 1995. Toutefois il n'a dégagé qu'un bénéfice net de 149 000 \$ ou un cent par action, comparativement à un bénéfice net de 2,3 millions ou 17 cents par action l'année précédente.

Royal a attribué cet autre recul aux coûts d'entretien plus élevés, en raison de la hausse des prix sur le marché des moteurs et de pièces de rechange.

Au cours de l'assemblée annuelle, Michel Leblanc, président et chef de la direction de Royal, a déclaré que l'entreprise étudie un important programme de modernisation de sa flotte afin de réduire les coûts d'exploitation, de pénétrer de nouveaux marchés et de se conformer à la réglementation sur les bruits d'avions.

Royal a, par conséquent, pris la décision de ne pas modifier ses Boeing 727 pour le moment mais plutôt d'envisager leur remplacement par des avions de nouvelles technologies.

# Juillet, bon mois pour la réduction du déficit

Ottawa (PC) — Le gouvernement fédéral a réduit son déficit de 500 millions en juillet parce que les sociétés ont payé davantage d'impôt et que les revenus de la TPS ont augmenté. Le ministre des Finances indique que le gouvernement a dépensé 1,2 milliard de plus qu'il n'a perçu durant le mois, ce qui représente une amélioration par rapport au déficit de 1,7 milliard de juillet 1995.

Le déficit enregistré au cours des

quatre premiers mois de l'année budgétaire commençant le 1er avril a été de 6,5 milliards, en baisse par rapport à 10,7 milliards durant la même période de l'année précédente.

L'objectif de cette année en matière de déficit est de 24,3 milliards. Celui de l'année dernière était de 32,7 milliards, mais le ministre des Finances, Paul Martin, est censé annoncer bientôt que ses recettes dépasseront de plusieurs milliards ses prévisions.

**ÉPILEPSIE**  
Plus de 300 000 Canadiens sont atteints d'épilepsie. Appelez votre association locale.  
ÉPILEPSIE CANADA

**SCRIBEC**  
PHOTOCOPIE  
IMPRIMERIE  
385-9400  
45, rue Jarry Est, Montréal  
Nous servirons les lecteurs du «Devoir» avec empressement.

*Déjeuners d'affaires*  
**MONTREAU**  
Cuisine inspirée  
Table d'hôte le midi à partir de 8,95\$  
Nouvelle adresse:  
3449 St-Laurent, Montréal 285-8914  
FAITES PARTIE DES DÉJEUNERS D'AFFAIRES  
COMPOSEZ LE 985-3322

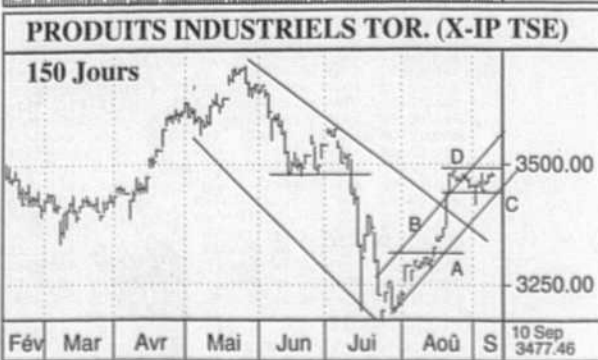
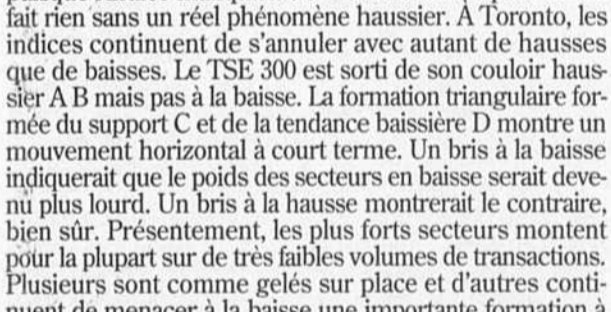
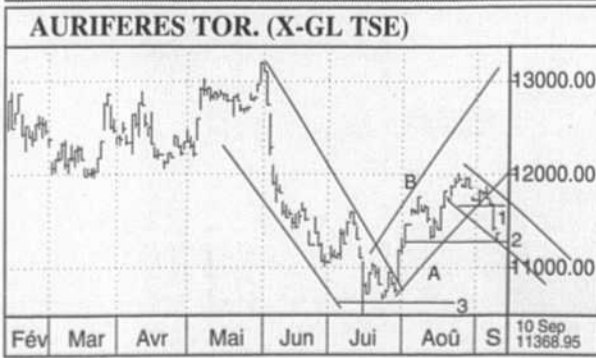
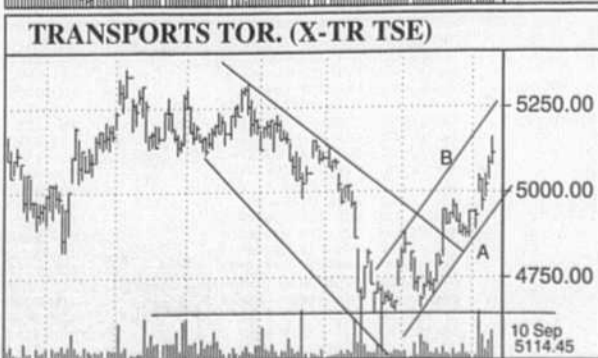
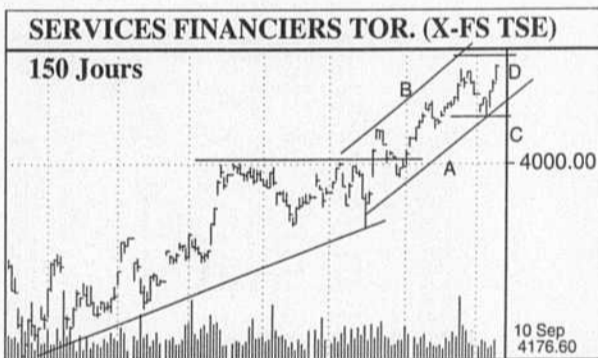
**INTERNET**  
**osez**  
www.Rene-Despres.com  
RENSEIGNEMENTS: (514) 386-9030

# COUP D'ŒIL BOURSIER

## De l'espoir à la crainte

MICHEL CARIGNAN  
COLLABORATION SPÉCIALE

Quelques-uns auront eu l'espoir que l'indice industriel de New York continue son élan de lundi, mais ni la résistance B ni la tendance baissière C n'ont été inversées puisque l'indice manquant d'acheteurs s'est replié. On ne fait rien sans un réel phénomène haussier. A Toronto, les indices continuent de s'annuler avec autant de hausses que de baisses. Le TSE 300 est sorti de son couloir haussier A B mais pas à la baisse. La formation triangulaire formée du support C et de la tendance baissière D montre un mouvement horizontal à court terme. Un bris à la baisse indiquerait que le poids des secteurs en baisse serait devenu plus lourd. Un bris à la hausse montrerait le contraire, bien sûr. Présentement, les plus forts secteurs montent pour la plupart sur de très faibles volumes de transactions. Plusieurs sont comme gelés sur place et d'autres continuent de menacer à la baisse une importante formation à court terme. Malheureusement, deux secteurs de ressources sont en décrochage. Plus précisément, en allant du plus fort au plus faible, on trouve les services financiers et publics qui restent en hausse, bien que faiblement au-dessus de leur dernier support, ils conservent leur statut haussier. Les transports demeurent le seul secteur en élan. Les industrielles et les pétrolières restent dans une formation de côté, comme le TSE 300. On attend ici la confirmation d'une vraie direction. Les forestières ont continué de glisser. C'est justement un mouvement comme les minières qui est à surveiller dans chaque secteur. Le bris du support S donne lieu à un couloir baissier C D et le fort volume est de mauvais augure. Les aurifères ont poursuivi avec une deuxième chute depuis le support 1. On devrait s'attendre à une stabilisation au niveau support 2, mais c'est mal parti. Chaque bris des supports 1, 2 et 3 devrait inciter à se protéger. Il faut surveiller et agir en cas d'escalade dans le nombre de secteurs qui suivraient le mouvement actuel des aurifères et des minières. L'heure n'est pas à la rêverie, quoi qu'on en dise. Tant mieux si la situation revenait à la normale mais autrement, on pourra dire qu'on a vu venir le coup.



**DECISION-PLUS**  
Séminaire d'information  
Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.  
Mercredi le 11 sept et mardi le 24 septembre  
740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210 19:00h  
Réservez votre place :  
**(514)392-1366**

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>BOURSE DE MONTRÉAL</b>				
XXM:Indice du marché	13384	2502.47	+1.66	0.1
XCB:Bancaire	2469	3152.58	+27.10	0.9
XCO:Hydrocarbures	1279	1999.97	-4.72	-0.2
XCM:Mines et métaux	6675	3053.99	-26.52	-0.9
XCF:Produits forestiers	602	2543.96	-14.74	-0.6
XCI:Bien d'Équipement	3647	2355.91	+9.10	0.4
XCU:Services publics	1791	2275.21	+5.36	0.2

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>BOURSE DE TORONTO</b>				
TSE 35	14322	266.93	+0.04	0.0
TSE 100	*	310.80	-0.09	-0.0
TSE 200	*	316.69	-0.06	-0.0
TSE 300	51373	5147.12	-1.43	-0.0
Institutions financières	3758	4176.60	+30.39	0.7
Mines et métaux	10259	5180.91	-53.63	-1.0
Pétrolières	7155	5392.31	-5.20	-0.1
Industrielles	6931	3477.46	+2.56	0.1
Aurifères	8306	11368.95	-54.42	-0.5
Pâtes et papiers	1879	4357.82	-17.88	-0.4
Consommation	1248	8112.70	-11.75	-0.1
Immobilier	3000	1574.78	+53.39	3.5
Transport	3204	5114.45	+26.81	0.5
Pipelines	453	4426.91	-6.01	-0.1
Services publics	1069	3970.68	+18.71	0.5
Communications	379	8917.91	-94.93	-1.1
Ventes au détail	974	4032.91	+3.86	0.1
Sociétés de gestion	2750	6464.78	+13.62	0.2

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>BOURSE DE VANCOUVER</b>				
Indice général	37068	1215.54	-17.13	-1.4

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>MARCHÉ AMÉRICAIN</b>				
30 Industrielles	32425	5727.18	-6.66	-0.1
20 Transports	6925	2035.08	+4.00	0.2
15 Services publics	3209	214.64	-0.63	-0.3
65 Dow Jones Composé	42560	1815.37	-0.92	-0.1
Composite NYSE	*	356.49	+0.21	0.1
Indice AMEX	*	586.78	+0.33	0.1
S&P 500	*	654.72	-	-
NASDAQ	*	1149.43	+0.72	0.1

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferme (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
<b>LES PLUS ACTIFS DE TORONTO</b>						
WESTMIN RES LTD	4498	7.00	6.10	6.25	-1.25	-16.7
TRIZEC CP LTD	2735	11.35	10.60	11.35	+0.85	8.1
LAIDLAW INC B	2611	13.75	13.40	13.60	+0.10	0.7
WILLIAM RES INC	2581	1.75	1.68	1.70	-0.06	-3.4
MICROLOGIX	2403	3.55	3.05	3.55	+0.15	4.4
GIBRALTAR MINES	2144	8.05	7.30	7.60	+1.30	20.6
WORSHAM CP SV	2141	19.10	18.50	19.10	+0.85	4.7
BEMA GOLD CP	2098	9.90	9.35	9.85	-0.05	-0.5
WESTMIN RES IR	1906	3.20	2.15	2.45	-1.10	-31.0
PLACER DOME INC	1859	32.10	31.50	32.10	+0.10	0.3

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferme (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
<b>LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL</b>						
DESJARDINS-LAURE A2849	8.75	8.50	8.50	-0.30	-3.4	
TRIZEC CP LTD	622	11.35	10.60	11.30	+0.70	6.6
AURIGNOR EXPLD	561	0.68	0.59	0.63	+0.04	6.8
PALACE EXPLD INC	542	0.13	0.12	0.13	-	-
POWER FIN CP A PR	400	23.00	23.00	23.00	-	-
CHESBAR RES INC	391	1.95	1.81	1.88	+0.08	4.4
BCE P PR	375	26.80	26.80	26.80	-	-
NOVICOURT A PR	373	7.25	7.25	7.25	+0.15	2.1
EXPLOR MINE DU	343	0.75	0.65	0.67	-0.05	-6.9
THOMSON CP (THE)	329	24.60	24.30	24.30	-0.25	-1.0

# VILLE DE MONTRÉAL

## VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES FONCIÈRES OU DE DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

### Articles 892 & ss. - Charte de la ville de Montréal

Avis est donné que les immeubles ci-après décrits, conformément à l'état dressé par le directeur du Service des finances et du contrôle en vertu de l'article 891 de la Charte de la Ville de Montréal, seront vendus par le greffier le 4 novembre 1996 à 10 h, dans le hall de l'Hôtel de Ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, pour taxes foncières ou droits sur les mutations immobilières impayés.

Pour éviter la mise en vente d'un immeuble, le paiement total de toutes les sommes réclamées doit être effectué avant l'heure prévue pour la vente. Ce paiement peut-être fait par chèque visé, mandat-poste, traite bancaire ou par paiement direct (carte-débit) à tous les bureaux Accès-Montréal. Les paiements en espèces ne sont acceptés qu'au bureau Accès-Montréal Ville Marie, situé au 275, rue Notre-Dame Est.

Tout paiement fait après 10 h, le jour de la vente est aux risques et périls du débiteur.

## DESCRIPTION

NO DE COMPTE	NO CIVIQUE, RUE	PAR CAD. CAD. TRE	SUB-DIVISION	NOM DU PROPRIETAIRE	MONTANT CAPITAL RECLAME	NO DE COMPTE	NO CIVIQUE, RUE	PAR CAD. CAD. TRE	SUB-DIVISION	NOM DU PROPRIETAIRE	MONTANT CAPITAL RECLAME
10010-80	360 PL ROYALE	01 13		ETC HANSA VISION INC	1 476,95	200732-80	1713-1721 AMHERST	14 974	P30	ETC REAL BOUCHARD	7 497,95
10010-90	360 PL ROYALE	01 13		ETC HANSA VISION INC	1 782,60	200735-80	1475-1477 AMHERST	14 765P		JEAN CLAUDE FAUCHER INC	1 005,69
10015-47	14 PAUL D. FIVE-33	01 35		ETC LISA MARIE C. LEELEN ET AL	1 500,00	200772-20	1253-1255 AMHERST	14 583P		DEVELOPPEMENTS SOCIAUX ET CULTURELS METRO SUD	2 121,92
10015-02	8 ST-PAUL E #A	01 40	A02	ETC RICHARD LAROCHE ET AL	1 040,51	200802-00	1498-1498 WOLFE	14 765P		NEW CONCEPT INC	2 634,89
10110-66	65 ST-PAUL O #A10	01 182		ETC JEAN-PAUL FABI ET AL	179,21	200806-00	2056 METE #002	14 1296	1	ETC FABIO LANZIERI ET AL	1 369,77
101126-00	111-113 ST-PAUL E	05 96		199004 CANADA LTEE	1 726,86	201037-00	1912-1916 BEAUDRY	14 662P		GISELE BELLEMAIRE	2 024,04
101178-02	40-52 NOTRE-DAME E	01 185		ETC T H M IMMOBILIER INC	4 483,64	201089-00	1880 DE LA VISITATION	14 1088	P1	IMMEUBLES GASTON MARQUIS INC	6 604,48
101178-06	40-52 NOTRE-DAME E	01 185		ETC T H M IMMOBILIER INC	7 896,72	201239-50	856-860 SHERBROOKE E	14 1377	P1	ALICE KERNIGAN-RESHD	6 145,34
101189-00	442-444 NOTRE-DAME E	05 209		PAUL DUMAS INC	6 411,51	201249-52	LOT SHERRIDGE	14 1377	P1	EVELYNE CATANIA	149,88
102073-00	50-54 ST-ANTOINE E	01 112		CECILE FRANCE-CAMBOURIEU	10 029,54	201246-01	918-922 SHERBROOKE E	14 1189	P14	ETC AGATHE LEGAULT ET AL	5 489,58
102073-00	50-54 ST-ANTOINE E	01 112		CECILE FRANCE-CAMBOURIEU	10 029,54	201275-00	1200 SHERBROOKE E	14 1213	4	ETC INTER LOGE CENTRE SUD	6 691,95
102074-00	LOT ST-FRANCOIS-XAVIER	01 92	P2	2418-5050 QUEBEC INC ET AL	367,64	201387-00	1201-1205 BL DE MAISONNEUVE E	14 831P		DARYDUS THAMMESSEDIAM	3 602,01
104045-10	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	201389-00	1201-1205 BL DE MAISONNEUVE E	14 1044P		INTER LOGE CENTRE SUD	6 030,76
104045-11	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	201437-00	1114 STE-CATHERINE E	14 599P		ETC JONAH VU DITOMASSO	9 445,88
104045-46	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	201477-75	LOT BEAUDRY	14 667		BBR96 CANADA LTEE	28 603,29
104045-47	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210100-00	18570-1865 PANET	19 993		CHARPONT INC	1 114,88
104045-48	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210188-00	LOT ALEXANDRE-DESEVE #322	19 1041		ETC GROUPE IMMOBILIER C GAZAILLE INC	21 778,38
104045-51	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210200-02	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	7 111,04
104045-52	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-03	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	7 333,88
104045-53	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-09	1929 ALEXANDRE-DESEVE #304	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	7 133,08
104045-54	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-17	1929 ALEXANDRE-DESEVE #308	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	7 717,68
104045-55	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-17	1929 ALEXANDRE-DESEVE #312	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	869,06
104045-56	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-18	1929 ALEXANDRE-DESEVE #313	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	1 797,05
104045-57	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-20	1929 ALEXANDRE-DESEVE #315	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	971,62
104045-58	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-22	1927 ALEXANDRE-DESEVE #317	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	949,40
104045-59	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-23	1927 ALEXANDRE-DESEVE #318	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	763,96
104045-60	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-24	1927 ALEXANDRE-DESEVE #319	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	852,44
104045-61	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-27	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	676,70
104045-62	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	690,94
104045-63	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	800,84
104045-64	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-27	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	852,44
104045-65	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	676,70
104045-66	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	690,94
104045-67	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-27	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	800,84
104045-68	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	852,44
104045-69	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	676,70
104045-70	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	690,94
104045-71	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-27	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	800,84
104045-72	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	852,44
104045-73	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	676,70
104045-74	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	690,94
104045-75	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-27	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	800,84
104045-76	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	852,44
104045-77	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	676,70
104045-78	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	690,94
104045-79	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-27	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	800,84
104045-80	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	852,44
104045-81	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	676,70
104045-82	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	690,94
104045-83	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-27	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	800,84
104045-84	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	852,44
104045-85	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	676,70
104045-86	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	690,94
104045-87	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-27	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	800,84
104045-88	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	852,44
104045-89	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	676,70
104045-90	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	690,94
104045-91	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-27	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	800,84
104045-92	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	852,44
104045-93	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	676,70
104045-94	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	690,94
104045-95	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-27	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	800,84
104045-96	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	852,44
104045-97	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	676,70
104045-98	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-28	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	690,94
104045-99	410 BL ST-LAURENT	01 184		ETC 87313 CANADA LTEE	367,64	210208-27	1927 ALEXANDRE-DESEVE #323	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	800,84
104081-00	459-461 ST-LOUIS	14 174P		KENNETH CHEUNG	1 725,72	210208-43	1925 ALEXANDRE-DESEVE #218	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	731,76
104082-00	459-461 ST-LOUIS	14 174P		KENNETH CHEUNG	1 725,72	210208-48	1927 ALEXANDRE-DESEVE #218	19 1752	1	ETC IMMEUBLES CHATELBOURG INC	624,20
104083-00	451-453 ST-LOUIS										

Table with columns: NO DE COMPTE, NO CIVIQUE, RUE, PAR. CADAS- CAD. TRE, SUB-DIVISION, NOM DU PROPRIETAIRE, MONTANT CAPITAL RECLAME. Contains property listings for the left page.

Table with columns: NO DE COMPTE, NO CIVIQUE, RUE, PAR. CADAS- CAD. TRE, SUB-DIVISION, NOM DU PROPRIETAIRE, MONTANT CAPITAL RECLAME. Contains property listings for the right page.

Table with columns: NO DE COMPTE, NO CIVIQUE, RUE, PAR. CADAS- CAD. TRE, SUB-DIVISION, NOM DU PROPRIETAIRE, MONTANT CAPITAL RECLAME, NO DE COMPTE, NO CIVIQUE, RUE, PAR. CADAS- CAD. TRE, SUB-DIVISION, NOM DU PROPRIETAIRE. The table lists numerous property records with their respective details and values.

Table with columns: MONTANT CAPITALISÉ RECLAMÉ, NO DE COMPTE, NO CIVIQUE, RUE, PAR CADAS-CAD. TRE, SUB-DIVISION, NOM DU PROPRIETAIRE, MONTANT CAPITALISÉ RECLAMÉ. Contains property listings for the first half of the page.

Table with columns: NO DE COMPTE, NO CIVIQUE, RUE, PAR CADAS-CAD. TRE, SUB-DIVISION, NOM DU PROPRIETAIRE, MONTANT CAPITALISÉ RECLAMÉ. Contains property listings for the second half of the page.

Table with columns: NO DE COMPTE, NO CIVIQUE, RUE, PAR CADAS-CAD. TRE, SUB-DIVISION, NOM DU PROPRIETAIRE, MONTANT CAPITAL RECLAME. Contains property listings for the first half of the page.

Table with columns: NO DE COMPTE, NO CIVIQUE, RUE, PAR CADAS-CAD. TRE, SUB-DIVISION, NOM DU PROPRIETAIRE, MONTANT CAPITAL RECLAME. Contains property listings for the second half of the page.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... ASSIGNATION... GUY DESTROISMAISONS, le 29 août 1996...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... ASSIGNATION... GUY DESTROISMAISONS, le 29 août 1996...

CHAMPLAIN, à Berthierville, Québec, le 22 juin 1996, un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur Me Jacques Périgny...

AVIS EST par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), LA CORPORATION DES LOISIRS EXTERIEURS DU QUEBEC / QUEBEC OUTDOOR LEISURE CORPORATION s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution...

AVIS EST par les présentes donné que la société sumentionnée a l'intention de procéder à sa liquidation et dissolution, et qu'à cette fin elle a obtenu un certificat d'intention de dissolution daté du 16 juillet 1996.

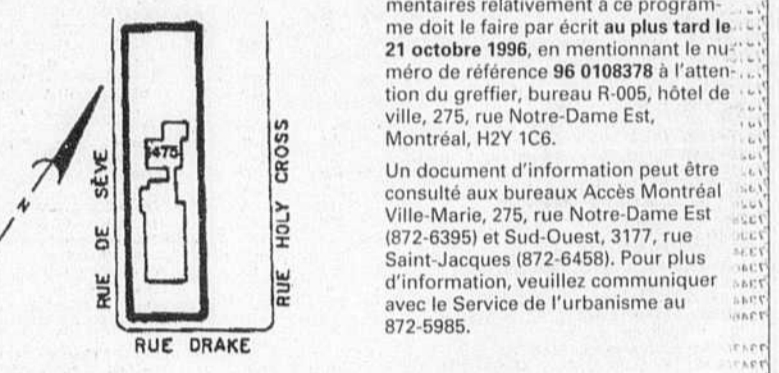
AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE Article 102 (4) DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: RICHARD ROY, (238-836-555) restaurateur, résidant au 1460 Jacques Charland, Lavaltrie, Qc JOK 1E0 et ayant fait affaires sous le nom de Restaurant au Bouleaux au 102 chemin Joliette, Joliette Qc.

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Étude d'un programme de développement (Projet de Caisse d'économie LITAS - Fabrique Notre-Dame-Porte-de-l'Aurore - site au 1465-1475, rue de Sève) - construction d'un module d'entrée et d'un nouveau garage d'une hauteur d'environ 4,3 m et d'un étage, attachés au bâtiment existant...



Le projet présente les caractéristiques suivantes: - transformation du garage actuel afin d'agrandir le local de la Caisse d'économie LITAS.

Montréal, le 11 septembre 1996

Le greffier, Léon Laberge

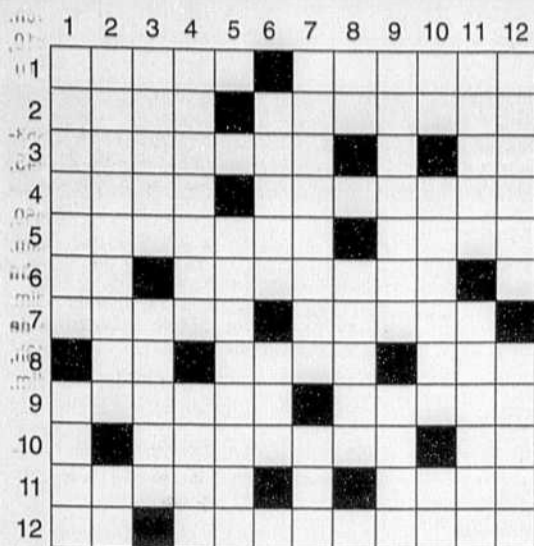
ENCAN PUBLIC VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE Par ordre de la cour supérieure #500-05-021465-966 dans l'affaire de 2964-4127 QUÉBEC INC. Remorque Trilobite 48 x 102 1988 sera vendue par encan public MERCREDI LE 25 SEPTEMBRE 1996 À 10H30 au 2380, Montée Masson, Laval, Qc

AVIS PREMIERE ASSEMBLEE Dans l'affaire des faillites de: JEAN-GUY LACHAINE Domicilié au 3250, rue Lachaine, Val-David (Qué) JOT 2N0 Débiteur Avis est par les présentes donné que JEAN-GUY LACHAINE a fait cession de ses biens le 30 août 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 septembre 1996 à 10 h 30, au bureau du Séquestre Officiel au 5, Place Ville-Marie, 8e étage, Montréal (Québec).

AVIS PREMIERE ASSEMBLEE Dans l'affaire des faillites de: LAURENT LACHAINE Domicilié au 2820, Air Pur, Val-David (Qué) JOT 2N0 Débiteur Avis est par les présentes donné que LAURENT LACHAINE a fait cession de ses biens le 30 août 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 septembre 1996 à 10 h 00, au bureau du Séquestre Officiel au 5, Place Ville-Marie, 8e étage, Montréal (Québec).

Table with columns: NO DE COMPTE, NO CIVIQUE, RUE, PAR. CADAS-CAD. TRE, SUB-DIVISION, NOM DU PROPRIETAIRE, MONTANT CAPITAL RECLAME. Contains multiple columns of property listings and owner information.

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- 1- Zone de combat. — Amas de filets nerveux enchevêtrés.
- 2- Première lueur. — Minerai d'aluminium.
- 3- Antilope. — Quatre. — Empereur. — Bouton floral employé comme épice.
- 4- Orifice respiratoire de la feuille. — Transpirer.
- 5- Pronom. — Briser les dents.
- 6- Piédestal. — Mappemonde.
- 7- Qui a cessé d'être. — Attacher. — Terre entourée d'eau.
- 8- Orner une étoffe. — Résultat.
- 9- Relaxation. — Jeu.
- 10- Tout ce qui agit. — Chemin de fer.
- 11- Drame. — Audacieux.

- 5- laire.
- 6- Petite ode. — Instrument à vent. — Colère.
- 7- Persévérance. — Rejette comme faux.
- 8- Déchiffre. — Mollusque.
- 9- Étaler. — Poisson des lacs alpins.
- 10- Onze. — Subreptice. — Paresseux.
- 11- Pratique. — Diminuer l'épaisseur d'une pièce de bois.
- 12- Strict. — Ornement de fourrure.

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12  
 1 D O S I M E T R I E  
 2 Y U C C A A L L E R  
 3 S I L I C I U M O B I  
 4 P A R A L L E L O G R A M M E  
 5 P L A T E A U B E N E T  
 6 S E A N E R E V E R  
 7 L O T A M U E R P O  
 8 E P H O R A T E T O I  
 9 F A R E R I Y A R T  
 10 C A T I L I A C E F E  
 11 A P V E N T U R E L L E T

VERTICALEMENT

- 1- Spectre. — Partie du son.
- 2- Suinter. — Jeu chinois.
- 3- Religieux. — Tique.
- 4- Esclavagiste. — Mo-

Appel d'offres

Ville de Montréal

Service du Génie

Des soumissions seront reçues, avant 14 h à la date indiquée ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-005, Montréal (Québec), H2Y 1C6 pour:

SOUSSION 8362 Date d'ouverture: 7 octobre 1996

Projet boulevard Rodolphe-Forget incluant la construction d'un viaduc ferroviaire, d'un viaduc routier, ainsi que des conduites d'aqueduc, d'égout, du pavage, des trottoirs, du mail central et de l'éclairage là où requis (Cautionnement de soumission de 900 000 \$)

Service du génie Module génie civil 700, rue St-Antoine Est, bureau 2.401 (872-6461)

Sont admis à soumissionner seulement les entrepreneurs qui possèdent la licence de la Régie du bâtiment du Québec dans la catégorie 4072 (entrepreneur en ponts et voies superposées).

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à cet appel d'offres, contre un dépôt non

remboursable au montant de 66 \$ (T.T.C.), en argent comptant ou chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal, à compter du 9 septembre 1996 en se présentant au 700, rue Saint-Antoine Est, Bureau 2.401.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe clairement identifiée fournie par la Ville à cet effet.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 11 septembre 1996

Le greffier, Léon Laberge

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Enlève  
 YVAN THIBAudeau  
 45, chemin Starford  
 Hampstead (Québec)  
 H3Z 3C7

Assemblée  
 19e jour de septembre 1996, à 9 h 30, au 5, Place Ville Marie, 8e étage, Montréal (Québec).

FAIT À MONTRÉAL, ce 11 septembre 1996.

LE GROUPE FULLER LANDAU INC. Syndic  
 Patrick Sullivan, CIP  
 Administrateur désigné

Place du Canada 1010, de la Gauchetière Ouest bureau 200 Montréal (Québec) H3B 2N2 Tél.: (514) 875-2865

Offre d'emploi

La Fondation des maladies du cœur du Québec recherche des travailleurs bénévoles pour combler des postes dans plusieurs de ses champs d'activité (ex.: éducation, événements spéciaux, sollicitation, travail de bureau, etc.). Les responsabilités, les exigences et l'horaire de travail sont conformes à vos talents et votre disponibilité.

Si vous êtes intéressé(e) à vous engager dans la lutte contre la première cause de décès au Québec, veuillez communiquer avec le bureau de la Fondation des maladies du cœur du Québec.

Tél.: (514) 871-0133  
 Frais virés acceptés

L'ostéoporose frappe 1 homme sur 8 après 50 ans.



Société de l'ostéoporose du Canada

Pour plus de précisions, composez le 1 800 977-1778.

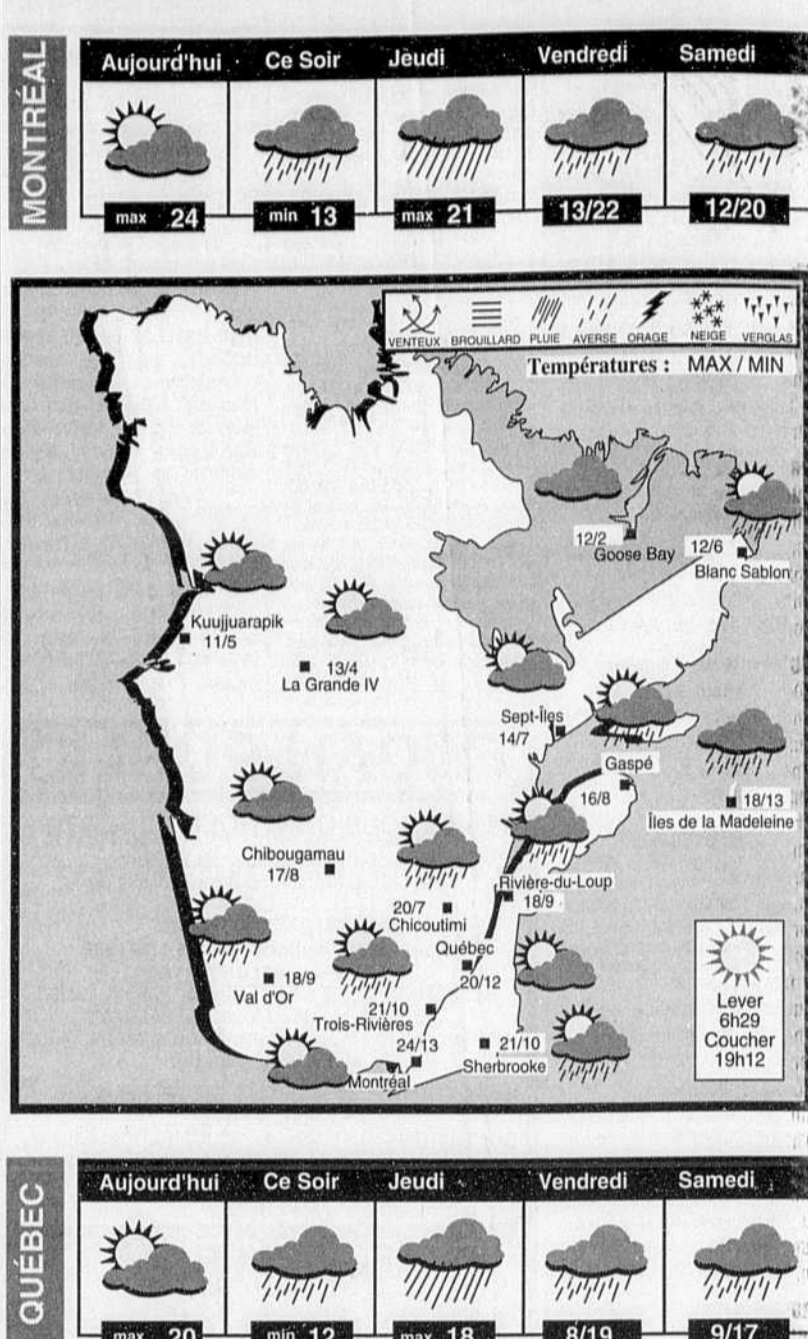
Fait n°11 sur la SP

Deux fois plus de femmes que d'hommes sont atteints de sclérose en plaques.

Société canadienne de la Sclérose en Plaques

1-800-268-7582

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA



NO DE COMPTE	NO CIVIQUE, RUE	PAR. CAD. CAD. TRE	SUB-DIVISION	NOM DU PROPRIETAIRE	MONTANT CAPITAL RECLAME
334165-10 (334165-25-02)	4216-4218 STE-CATHERINE EST	06 14	127-PA	9014-2936 QUEBEC INC.	141,29
334165-25 (334165-25-02)	4212-4214 STE-CATHERINE EST	06 14	126-PA ETC	9014-2936 QUEBEC INC.	139,71
334279-38 (334279-37-00)	2560 BENNETT, SUITE 1	06 505	1 ETC	9013-1293 QUEBEC INC.	278,00
358700-10 (358700-00)	LOT BOUL. LANGELIER	08 40	864 ETC	110661 CANADA LTEE	3 294,87
373263-08 (373263-08-01)	3047 PIERRE-BERNARD	08 975	1 ETC	PIERRETTE JUTEAU	317,93
401797-00 (401797-00-00)	2364-2368 JOLICOEUR	10 3912	381 ETC	DIMITRIOS KAPERONIS	4 078,28
402608-01 (402608-00)	5568-5572 HADLEY	10 3931	P4 ETC	WAYNE K. PAGE	652,55
402608-02 (402608-00)	5574-5578 HADLEY	10 3931	P5 ETC	FAVIO GARCIA JAVIER GARCIA	664,66
402610-25 (402610-00-01)	5590-5594 HADLEY	10 3929	P239	MAXIME TREMBLAY	2 951,94
402610-50 (402610-00-01)	5596-5600 HADLEY	10 3929	P238 ETC	DIMITRIOS PAPAVALIOU	2 951,95
413245-50 (413245-00-00)	6650-6652 DE MONTMAGNY	10 3613	58 ETC	WAYNE MASON GIOVANNA CONFORTI	1 225,00
491623-50 (491623-00) (491623-00)	5785-5797 HUDSON	02 54	P1-21-2 ETC	RAPHAEL PINTO SIMMIE ABRAMSON	5 804,48
502184-25 (502184-20-00) (501860-60-00) (502184-30-01)	1211 MARIE-ANNE EST	15 799		THIERRY VANDEPUT	802,67
502184-35 (501860-60) (502184-30)	LOT MARIE-ANNE EST	15 798		3095-0455 QUEBEC INC.	76,41
520848-10 (520848-00-05)	4820-4824 HENRI-JULIEN	04 143P	ETC	PAUL PIGEON	480,32
520848-40 (520848-00-05)	4814-4818 HENRI-JULIEN	04 144P		ANDREW LACEY	640,14
520848-70 (520848-00-05)	4806-4810 HENRI-JULIEN	04 144P		GESTION ACDEV INC.	596,20
562026-10 (562026-00)	172-174 FAIRMOUNT EST	04 10	P102 ETC	JACQUES HEBERT	43,63
630395-89	7856-7870 GARNIER	20 2267	1 ETC	167790 CANADA INC.	77,84
630395-91	7856-7870 GARNIER	20 2267	1 ETC	167790 CANADA INC.	79,74
630395-92	7856-7870 GARNIER	20 2267	1 ETC	167790 CANADA INC.	79,74
635629-11	7888-7896 GARNIER	20 2266	1 ETC	167790 CANADA INC.	64,54
635629-13	7888-7896 GARNIER	20 2266	1 ETC	167790 CANADA INC.	74,04
635629-15	7888-7896 GARNIER	20 2266	1 ETC	167790 CANADA INC.	72,14
635629-17	7888-7896 GARNIER	20 2266	1 ETC	167790 CANADA INC.	72,14
680235-00 (680235-00-00)	7706-10 CHAMBORD	20 488	P1085 ETC	9010-5032 QUEBEC INC.	3 469,00
680238-00 (680238-00-00)	7702 CHAMBORD	20 488	P1085 ETC	9010-5032 QUEBEC INC.	4 217,44
683040-10 (683040-00-02)	362-366 GOUNOD	11 2643	2588	ANDREW LACEY	3 127,28
697101-65 (697101-20-00)	8740-8744 MARCEL-CADIEUX	20 589	ETC	GABRIEL TABBAKH MALEK TABBAKH	163,55
715047-00 (715047-00-00)	2375 HENRI BOURASSA EST	20 135	18	9012-0015 QUEBEC INC.	12 432,99
715048-00 (715047-00-00)	2385 HENRI BOURASSA EST	20 135	19	9012-0015 QUEBEC INC.	12 296,60
715049-00 (715047-00-00)	2395 HENRI BOURASSA EST	20 135	20	9012-0015 QUEBEC INC.	11 162,41
801884-05 (801884-00)	14171 BELLERIVE	22 873	1 ETC	CLAUDE LABONNE CARMEN VEZINA-LABONNE	811,02
801884-10 (801884-00)	14171 BELLERIVE	22 873	1 ETC	CLAUDE LABONNE CARMEN VEZINA-LABONNE	874,02

NO DE COMPTE	NO CIVIQUE, RUE	PAR. CAD. CAD. TRE	SUB-DIVISION	NOM DU PROPRIETAIRE	MONTANT CAPITAL RECLAME
801884-15 (801884-00)	14171 BELLERIVE	22 873	1 ETC	CARMEN VEZINA-LABONNE CLAUDE LABONNE	800,51
801884-25 (801884-20) (801884-00)	14171 BELLERIVE	22 873	1 ETC	CLAUDE LABONNE CARMEN VEZINA-LABONNE	14,50
808890-52 (808882-14)	LOT SHERBROOKE EST	22 914		LE GROUPE ST-LUC INC.	2 818,21
808890-54 (808882-14)	LOT SHERBROOKE EST	22 915		LE GROUPE ST-LUC INC.	3 739,01

PAROISSES CADASTRALES	
CODE D'INSCRIPTION	CODE D'INSCRIPTION
01 QUARTIER CENTRE	16 QUARTIER SAINT-LAURENT
02 VILLAGE INCORPORÉ DE LA COTE-DES-NEIGES	17 QUARTIER SAINT-LOUIS
03 VILLAGE INCORPORÉ DE LA COTE-DE-LA-VISITATION	18 QUARTIER SAINTE-ANNE
04 VILLAGE INCORPORÉ DE LA COTE-ST-LOUIS	19 QUARTIER SAINTE-MARIE
05 QUARTIER EST	20 PAROISSE DU SAULT-AU-RÉCOLLET
06 VILLAGE INCORPORÉ D'HOCHELAGA	21 PAROISSE DE LA RIVIERE-DES-PRAIRIES
07 PAROISSE DE LACHINE	22 PAROISSE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES
08 PAROISSE DE LA LONGUE-POINTE	23 VILLE DE LACHINE
09 QUARTIER OUEST	24 VILLAGE DE LA POINTE-CLAIRE
10 MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE MONTRÉAL	25 PAROISSE DE LA POINTE-CLAIRE
11 PAROISSE DE SAINT-LAURENT	26 PAROISSE DE SAINTE-GENEVIEVE
12 QUARTIER DE SAINT-ANTOINE DE MONTRÉAL	27 VILLAGE DE SAINTE-GENEVIEVE
13 PAROISSE DE SAINT-ANTOINE DE LONGUEUIL	28 PAROISSE SAINT-RAPHAEL DE L'ÎLE BIZARD
14 QUARTIER SAINT-JACQUES	29 PAROISSE DE SAINTE-ANNE
15 QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE	

NOTE: PREUVE D'IDENTITÉ

Aux fins de l'attestation requise par le code civil du Québec, toute personne qui désire se porter adjudicataire ou déposer une offre pour une autre doit produire une preuve de son identité. Dans ce dernier cas, si elle représente une personne physique, elle doit produire la preuve de son mandat; si elle agit pour le compte d'une personne morale, elle doit produire une résolution ainsi qu'un « certificat d'attestation » émanant de l'Inspecteur général des institutions financières ou un document administratif approprié.

NOTE: LES INTÉRÊTS, PÉNALITÉS ET FRAIS S'AJOUTENT AU MONTANT DÛ SUR CHACUN DE CES IMMEUBLES.

CONDITIONS DE VENTE

Veillez noter que les conditions de la vente sont, entre autres, les suivantes:

1. Aucune offre ne peut être reçue si celui qui la fait ne déclare pas ses nom, qualité, profession et résidence. Les offres peuvent être faites par mandataire.
2. L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication. Ce paiement total doit être fait au comptant ou par chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal. À défaut de paiement immédiat, le greffier annule l'adjudication et remet sans délai l'immeuble en vente ou met fin à la vente. Dans ce dernier cas, les frais des nouveaux avis sont à la charge de l'adjudicataire en défaut. Si l'immeuble est adjudgé à un prix moindre que celui offert par l'adjudicataire en défaut, ce dernier est tenu au paiement de la différence.
3. La vente transmet à l'adjudicataire tous les droits du propriétaire précédent et a les mêmes effets légaux qu'une vente faite par shérif sur bref d'exécution, sauf pour

- les exceptions prévues à la Charte de la Ville de Montréal.
4. L'immeuble vendu lors de cette vente peut être racheté par le propriétaire ou son représentant, en tout temps au cours de l'année qui suit la date de son adjudication, sur versement à l'adjudicataire du prix de vente, y compris les frais de vente, plus dix pour cent de cette somme. S'il s'agit d'un terrain vague, le montant payable à l'adjudicataire doit comprendre, en outre, les taxes foncières générales, spéciales et d'améliorations locales acquittées par ce dernier.
5. Le décret ne purge pas le bail enregistré.

Montréal  
 Le 11 septembre 1996

Le greffier de la Ville  
 Léon Laberge

AGENDA CULTUREL

CINÉMA



ATWATER: Place Alexis-Nihon (935-4246) — Bullet Proof 13h30, 16h, 18h55, 21h15 — Solo 13h30, 15h25, 17h20, 19h20, 21h25, 23h

BERRI: 1280, rue St-Denis (288-2115) — À toute épreuve 13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h45 — L'île du Dr. Moreau 14h, 16h30, 19h30, 21h40 — Bogus 13h30, 16h, 19h, 21h20 — Le corbeau: Cité des anges 13h45, 15h15, 19h15, 21h35 — Independence Day 13h, 21h — Ferroviathes 16h, 19h

BOUCHERVILLE: 20, boul. de Mortagne (449-6404) — À toute épreuve sam. dim. mar. mer. 13h40, 15h45, 19h25, 21h25, ven. lun. jeu. 19h25, 21h25 — Bogus sam. dim. mar. mer. 13h45, 16h, 19h30, 21h50, ven. lun. jeu. 19h30, 21h50 — Le pro sam. dim. mar. mer. 13h30, 15h55, 19h20, 21h45, ven. lun. jeu. 19h30, 21h45 — Non coupable sam. dim. mar. mer. 13h25, 16h10, 18h55, 21h35, ven. lun. jeu. 19h30, 21h45 — Alaska sam. dim. mar. mer. 13h, 15h05, 19h15, ven. lun. jeu. 19h15 — The Crow: City of Angels 21h20 — Le fanatique sam. dim. mar. mer. 13h35, 16h05, 19h10, 21h40, ven. lun. jeu. 19h10, 21h40 — Le corbeau: Cité des anges sam. dim. mar. mer. 13h05, 15h10, 19h, 21h, ven. lun. jeu. 19h, 21h — Le silence des fusils sam. dim. mar. mer. 13h20, 15h30, 19h35, 21h30, ven. lun. jeu. 19h35, 21h30 — Independence Day 21h15 — Le rocher sam. dim. mar. mer. 13h10, 15h40, 18h50, ven. lun. jeu. 18h50 — L'île du Dr. Moreau sam. dim. mar. mer. 13h15, 15h20, 19h05, 21h10, ven. lun. jeu. 19h05, 21h10

BROSSARD: 2150, Lapinière, Mail Champlain (465-5906) — Le pro sam. dim. mar. mer. 14h05, 19h05, ven. lun. jeu. 19h05 — Island of Dr. Moreau sam. dim. mar. mer. 16h40, 21h35, ven. lun. jeu. 21h35 — The Spitfire Grill sam. dim. mar. mer. 14h, 16h20, 19h, 21h15, ven. lun. jeu. 19h, 21h15 — The Crow: City of Angels sam. dim. mar. mer. 14h35, 16h25, 18h15, 20h05, 21h50, ven. lun. jeu. 20h05, 21h50 — Alaska sam. dim. mar. mer. 14h10, 16h30, 19h10, ven. lun. jeu. 19h10 — Emma 21h20 — She's the One sam. dim. mar. mer. 14h25, 16h20, 18h10, 20h05, 22h, ven. lun. jeu. 20h05, 22h — Bogus sam. dim. mar. mer. 14h15, 16h35, 19h15, 21h25, ven. lun. jeu. 19h15, 21h25 — Bullet Proof sam. dim. mar. mer. 14h20, 16h15, 18h05, 20h, 21h55, ven. lun. jeu. 20h, 21h55

CARRÉFOUR DU NORD: 900, boul. Grignon (436-4525) — Jack 19h, 21h30, sam. dim. 13h, 15h30, 19h, 21h30 — À toute épreuve 19h, 21h30, sam. dim. 13h, 15h30, 19h, 21h30 — Le corbeau: Cité des anges 19h, 21h30, sam. dim. 13h, 15h30, 19h, 21h30 — Bogus 19h, 21h30, sam. dim. 13h, 15h30, 19h, 21h30 — Le fanatique 21h30, sam. dim. 13h, 21h30 — Le pro 19h, sam. dim. 15h30, 19h — Alaska 19h, sam. dim. 13h, 15h30, 19h —

INDEPENDENCE DAY 21h10

CARRÉFOUR LAY: 2330, Le Carrefour (688-3684) — Le silence des fusils ven. lun. jeu. 19h10, 21h20, sam. dim. mar. mer. 13h45, 16h, 19h10, 21h30 — L'île du Dr. Moreau sam. dim. mar. mer. 13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h40, ven. lun. jeu. 19h30, 21h40 — Island of Dr. Moreau sam. 14h, 16h15, 21h05, dim. 16h15, 19h30, 21h40, mar. mer. 13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h40, ven. lun. jeu. 19h30, 21h40 — Fly Away Home sam. 19h, dim. 14h — Le pro sam. dim. mar. mer. 13h35, 16h15, 19h, ven. lun. jeu. 19h — Independence Day 21h35 — The Fan sam. dim. mar. mer. 13h40, 16h05, 19h05, 21h30, ven. lun. jeu. 19h05, 21h30 — Bogus sam. dim. mar. mer. 14h, 16h20, 19h05, 21h20, ven. lun. jeu. 19h05, 21h20

CENTRE ÉTON: 705, rue Ste-Catherine Ouest (985-5730) — Jack 13h10, 16h10, 19h, 21h30, sam. 23h50 — Pudding Chômeur 14h, 17h10, 19h40, 22h, sam. 24h — Tin Cup 13h, 16h, 19h10, 21h50, sam. 24h25 — First Kid 13h40, 16h50, 19h30, 21h40, sam. 23h40 — A Very Brady Sequel 13h20, 16h20, 19h20, 21h20, sam. 23h20, mer. 13h20, 16h20, 21h20 — A Time to Kill 13h30, 17h, 20h30, sam. 23h30

CINÉMA ANGRIGNON: 7077, boul. Newman, Lasalle (366-2463) — Jack 19h10, 21h30, sam. dim. 14h, 16h25, 19h10, 21h30 — Pinocchio sam. dim. 14h30, 16h20 — A Time to Kill 19h05, 21h45 — Pudding Chômeur 19h30, 21h35, sam. dim. 14h10, 16h50, 19h30, 21h35 — La cage de ma tante/Nigaud 19h, 21h30, sam. dim. 13h30, 16h15, 19h, 21h30 — Hunchback of Notre-Dame sam. dim. 13h50, 16h — Escape from L.A. 19h35, 21h40 — Tin Cup 19h15, 21h55, sam. dim. 13h45, 16h30, 19h15, 21h55 — The Birdcage/Nutty Professor 19h15, 21h50, sam. dim. 13h55, 16h40, 19h15, 21h50 — First Kid 18h55, 21h10, sam. dim. 13h40, 15h45, 18h55, 21h10 — Jack 19h40, 22h, sam. dim. 14h15, 16h35, 19h40, 22h — Bogus 19h20, 21h50, sam. dim. 13h35, 16h05, 19h20, 21h50

CINÉPLEX CENTRE-VILLE: 2001, rue Université (849-3456) — Bullet Proof sam. dim. mar. mer. 13h45, 16h30, 19h, 21h10, ven. lun. jeu. 16h30, 19h, 21h10 — Stupids sam. dim. mar. mer. 13h45 — The Fan 16h, 18h30, 21h — The Crow: City of Angels sam. dim. mar. mer. 13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h30, ven. lun. jeu. 15h30, 17h30, 19h30, 21h30 — Non coupable sam. dim. mar. mer. 13h30, 16h, 19h, 21h10, 20h45, ven. lun. jeu. 17h, 20h45 — En avoir ou pas sam. dim. mar. mer. 13h30, 15h30, 17h20, 19h20, 21h20, ven. lun. jeu. 15h30, 17h20, 19h20, 21h20 — Escape from L.A. sam. dim. mar. mer. 13h45, 16h, 19h, 21h15, ven. lun. jeu. 16h, 19h, 21h15 — Le fanatique sam. dim. mar. mer. 13h30, 16h, 18h30, 21h, ven. lun. jeu. 16h, 18h30, 21h — Ferroviathes sam. dim. mar. mer. 13h45, 16h15, 19h, 21h10, ven. lun. jeu. 16h15, 19h, 21h10 — Antonia's Line sam. dim. mar. mer. 14h, 16h35, 18h45, 21h20, ven. lun. jeu. 16h35, 18h45, 21h20

COMPLEXE DESJARDINS: 1, Place Desjardins (288-3141) — Les nouveaux mecs 14h, 16h30, 19h15, 21h30 — L'étoile 13h50, 16h10, 19h10, 21h20 — Le silence des fusils 13h40, 16h, 19h, 21h15 — Le huitième jour 13h30, 16h15, 18h45, 21h10

CRÉMAZIE: 8610, rue St-Denis (388-4210) — Le corbeau: Cité des anges 20h, sam. dim.

14h, 17h, 20h

DAUPHIN: 2396, rue Beaubien Est (721-6060) — Fiesta 19h, 21h10, sam. dim. 13h50, 16h, 19h, 21h10 — Les habitants 19h15, 21h20, sam. dim. 14h, 16h15, 19h15, 21h20

DÉCARIE: 6900, boul. Décarie (849-3456) — The Rock 20h, dim. 14h10, 16h45, 20h — Phenomenon 19h, 21h30, dim. 14h, 16h30, 19h, 21h30

DORVAL: 260, Dorval (631-8586) — The Crow: City of Angels 19h10, 21h40, sam. dim. 13h30, 19h10, 21h40 — Tin Cup 19h, 22h, sam. dim. 13h20, 19h, 22h — Bullet Proof 19h20, 21h50, sam. dim. 13h40, 19h20, 21h50 — The Island of Dr. Moreau 19h30, 21h30, sam. dim. 13h15, 19h30, 21h30

ÉGYP TIEN: 1455, rue Peel (843-3112) — The Trigger Effect 14h10, 16h25, 19h, 21h15, jeu. 14h10, 16h25, 19h25 — The Spitfire Grill 14h, 16h20, 19h, 21h15 — Independence Day 14h15, 17h15, 20h, lun. 14h15, 17h15

FAMOUS PLAYERS GREENFIELD PARK: 993, boul. Taschereau (672-2375) — A Time to Kill 19h05, 21h55, sam. dim. 13h15, 16h05, 19h05, 21h55 — Jack 19h25, 21h40, sam. dim. 13h40, 16h15, 19h25, 21h40 — Jack 19h35, 21h55, sam. dim. 13h50, 16h25, 19h35, 21h55 — Bogus 19h10, 21h, sam. dim. 13h30, 15h20, 19h10, 21h — First Kid 19h30, 21h35, sam. dim. 14h10, 16h40, 19h30, 21h35 — Pudding Chômeur 19h45, 21h50, sam. dim. 14h05, 16h20, 19h45, 21h50 — La cage de ma tante/Nigaud 19h, 21h35, 13h45, 15h35, 19h, 21h35 — Pinocchio sam. dim. 14h, 16h — Tin Cup 19h05, 21h45

FAMOUS PLAYERS POINTE-CLAIRE: 185, Hymus (697-8095) — A Very Brady Sequel 19h25, 21h30, sam. dim. 13h10, 16h20, 19h25, 21h30 — Emma 19h10, 21h40, sam. dim. 13h50, 16h40, 19h10, 21h40 — First Kid 19h15, 21h20, sam. dim. 13h40, 16h25, 19h15, 21h20 — Jack 19h45, 22h10, sam. dim. 13h10, 16h45, 19h45, 22h10 — Bogus 19h20, 21h45, sam. dim. 13h30, 16h15, 19h20, 21h45 — The Birdcage/Nutty Professor 19h30, 21h50, sam. dim. 14h, 16h30, 19h30, 21h50 — Hunchback of Notre-Dame sam. dim. 13h45 — Tin Cup 19h05, 22h05, sam. dim. 13h10, 19h05, 22h05 — A Time to Kill 19h, 22h, sam. dim. 13h, 16h, 19h, 22h

FAUBOURG STE-CATHERINE: 1616, rue Ste-Catherine Ouest (932-2230) — She's the One 13h, 15h, 17h, 19h, 21h10 — Emma 13h35, 16h, 18h50, 21h15, 19h, 21h35, 16h, 21h35 — The Crow: City of Angels 13h10, 15h10, 17h15, 19h15, 21h30 — Trainopping 13h45, 16h10, 19h25, 21h40, jeu. 13h45, 16h10, 21h40

GALERIES LAVAL: 1545, boul. Le Corbusier (849-3456) — Le fanatique ven. lun. jeu. 19h05, 21h35, sam. dim. mar. mer. 13h30, 16h, 19h05, 21h35 — She's the One ven. lun. jeu. 19h30, 21h30, sam. dim. mar. mer. 13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h30 — Bullet Proof ven. lun. jeu. 19h20, 21h20, sam. dim. mar. mer. 13h20, 15h20, 17h20, 19h20, 21h20 — À toute épreuve ven. lun. jeu. 19h20, 21h20, sam. dim. mar. mer. 13h20, 15h20, 17h20, 19h20, 21h20 — The Crow: City of Angels ven. lun. jeu. 19h15, 21h15, sam. dim. mar. mer. 13h35, 15h25, 17h15, 19h15, 21h15 — Emma 21h25 — Alaska ven. lun. jeu. 19h10, 21h10, sam. dim. mar. mer. 13h45, 16h30, 19h10 — Stupids sam. dim. mar. mer. 13h45 — Independence Day ven. lun. jeu. 21h35, sam.

dim. mar. mer. 15h45, 18h40, 21h35 — The Spitfire Grill ven. lun. jeu. 19h, 21h25, sam. dim. mar. mer. 13h50, 16h15, 19h, 21h25

GREENFIELD PARK: 519, boul. Taschereau (671-6129) — Alaska sam. dim. 13h30 — Twister/Eraser 19h, 21h15 — Le bossu de Notre-Dame sam. dim. 13h45 — The Birdcage/Nutty Professor 19h15, 21h50 — John Carpenter-L.A. 2013 19h30, 21h30, sam. dim. 14h 19h30, 21h30

LANGELIER: 7305, rue Langelier (255-5482) — Réaction en chaîne 21h25, sam. dim. 14h55, 21h25 — Le fanatique 19h15, sam. dim. 12h45, 17h05, 19h15, ven. sam. 23h35 — Non coupable 21h30, ven. sam. 24h — Le pro 19h, sam. dim. 13h, 15h30, 19h — L'île du Dr. Moreau 19h10, 21h10, sam. dim. 13h10, 15h10, 17h10, 19h10, 21h10, ven. sam. 23h10 — Bogus 19h10, 21h20, sam. dim. 12h50, 15h, 17h, 19h10, 21h20, ven. sam. 23h30 — Le corbeau: Cité des anges 19h05, 21h05, sam. dim. 13h05, 15h05, 17h05, 19h05, 21h05, ven. sam. 23h05 — À toute épreuve 19h, 21h, sam. dim. 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, ven. sam. 23h

LAVAL: 1600, Le Corbusier (688-7776) — Le bossu de Notre-Dame sam. dim. 13h, 16h — John Carpenter-L.A. 2013 19h40, 21h45 — Pudding Chômeur 19h05, 21h15, sam. dim. 13h15, 15h45, 19h05, 21h15 — Phenomenon 19h15, 21h40 — Pinocchio sam. dim. 13h20, 15h30 — Jack 19h30, 21h50, sam. dim. 13h30, 16h45, 19h30, 21h50 — Bogus 19h25, 21h55, sam. dim. 13h45, 16h15, 19h25, 21h55 — Phénomène 19h, 21h30 — Parents secours sam. dim. 14h, 16h35 — Le rocher 19h20, 21h50, sam. dim. 16h20, 19h20, 21h50 — Hunchback of Notre-Dame sam. dim. 13h20 — The Birdcage/Nutty Professor 19h, 21h30, sam. dim. 13h05, 16h15, 19h, 21h30 — Tin Cup 19h05, 21h55, sam. dim. 13h10, 16h, 19h05, 21h55 — A Time to Kill 18h45, 21h45, sam. dim. 14h30, 18h45, 21h45 — Jack 19h15, 21h30, sam. dim. 14h, 16h40, 19h15, 21h30 — First Kid 19h10, 21h15, sam. dim. 13h40, 16h30, 19h10, 21h15

LAVAL 2000: 3195, boul. St-Martin Est (687-5207) — Le corbeau: Cité des anges 19h30, 21h15, sam. dim. 14h, 16h, 17h30, 19h30, 21h15 — Non coupable 20h, sam. dim. 14h10, 17h, 20h

LOEWS: 954, rue Ste-Catherine Ouest (861-7437) — Conte d'été 13h, 15h30, 19h, 21h30 — Les caprices d'un fleuve 13h30, 16h, 19h15, 21h45 — Bogus 13h45, 16h15, 19h30, 22h — Jack 13h15, 15h45, 19h25, 21h50 — Lonestar 12h45, 15h50, 18h45, 21h35

LONGUEUIL: 825, rue St-Laurent Ouest, Centre Commercial (679-7451) — À toute épreuve 19h, 21h15, sam. dim. 13h45, 16h15, 19h, 21h15 — L'île du Dr. Moreau 19h10, sam. dim. 13h30, 19h10 — Le corbeau: Cité des anges 21h25, sam. dim. 16h, 21h25

PALACE: 698, rue Ste-Catherine Ouest (866-6991) — Eraser 12h30, 14h45, 17h10, 19h20, 21h40, sam. 23h50 — Strip tease 12h10, 14h25, 16h45, 19h10, 21h20, sam. 23h40 — Cable Guy 12h20, 14h10, 16h15 — Dragonheart 18h50, 21h, sam. 23h10 — Mission impossible 12h05, 14h20, 16h40, 19h, 21h10, sam. 23h30 — Kingpin 12h40, 15h, 17h20, 19h40, 21h50, sam. 24h05 — Twister 12h35, 14h50, 17h, 19h15, 21h30, sam. 24h10

PARISIEN: 480, rue Ste-Catherine Ouest (866-3856) — Tornade/L'effaceur 13h05, 15h25,

19h, 21h15 — Lonestar 13h, 15h45, 18h40, 21h30 — Kansas City 19h05, 21h35 — Pinocchio 13h35, 15h30 — Le bossu de Notre-Dame 13h10 — A Time to Kill 15h20, 18h30, 21h25 — La cage de ma tante/Nigaud 13h40, 15h50, 19h20, 21h40 — Phénomène 13h15, 16h, 19h10, 21h45 — Phenomenon 19h15, 21h50 — Parents secours 13h20, 16h05

PLAZA CÔTE DES NEIGES: 6700, Côte-des-Neiges (849-3456) — Island of Dr. Moreau ven. lun. jeu. 19h30, 21h30, sam. dim. mar. mer. 13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h30 — A Time to Kill ven. lun. jeu. 19h35, 21h35 — The Fan mar. mer. 13h35, 16h25, 19h35 — The Spitfire Grill ven. lun. jeu. 19h10, 21h30, sam. dim. mar. mer. 13h25, 16h15, 19h10, 21h30 — The Crow: City of Angels ven. lun. jeu. 19h20, 21h20, sam. dim. mar. mer. 13h45, 15h35, 17h35, 19h20, 21h20 — She's the One ven. lun. jeu. 19h30, 21h40, sam. dim. mar. mer. 13h25, 15h25, 17h25, 19h30, 21h40 — Bullet Proof ven. lun. jeu. 19h25, 21h35, sam. dim. mar. mer. 13h10, 15h15, 17h20, 19h25, 21h35 — The Fan 19h10, 21h25 — Matilda sam. dim. mar. mer. 13h15, 15h15, 17h15

POINTE-CLAIRE: 6341, Route Transcanadienne (630-7286) — The Spitfire Grill ven. lun. jeu. 19h, 21h25, sam. dim. mar. mer. 13h45, 16h15, 19h, 21h25 — She's the One ven. lun. jeu. 19h10, 21h20, sam. dim. mar. mer. 14h15, 16h45, 19h10, 21h20 — Island of Dr. Moreau ven. lun. jeu. 19h, 21h10, sam. dim. 14h, 16h30, 21h10, dim. 16h30, 19h, 21h10, mar. mer. 14h, 16h30, 19h, 21h30 — Fly Away Home sam. 19h, dim. 14h — Bullet Proof ven. lun. jeu. 19h30, 21h35, sam. dim. mar. mer. 13h30, 15h25, 17h25, 19h30, 21h35 — The Crow: City of Angels ven. lun. jeu. 19h15, 21h20, sam. dim. mar. mer. 17h, 19h15, 21h20 — Alaska sam. dim. mar. mer. 14h30 — Independence Day ven. lun. jeu. 18h30, 21h15, sam. dim. mar. mer. 13h40, 18h30, 21h15 — The Trigger Effect sam. dim. mar. mer. 16h30

STE-THERÈSE: 300, rue Sicard (979-3866) — Jack 19h15, 21h25, sam. dim. 12h45, 14h55, 17h05, 19h15, 21h25, ven. sam. 23h35 — Le corbeau: Cité des anges 19h05, 21h05, sam. dim. 13h05, 15h05, 17h05, 19h05, 21h05, ven. sam. 23h05 — À toute épreuve 19h, 21h, sam. dim. 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, ven. sam. 23h — Le pro 19h, 21h25, sam. dim. 13h10, 15h35, 19h, 21h25, ven. sam. 23h45 — Le fanatique 19h15, 21h30, ven. sam. 23h45 — Matilda sam. dim. 12h45, 14h50, 17h — L'île du Dr. Moreau 19h10, 21h10, sam. dim. 13h10, 15h10, 17h10, 19h10, 21h10, ven. sam. 23h10 — Independence Day 21h30, sam. dim. 15h45, 21h30, ven. sam. 24h10 — Non coupable 18h45, sam. dim. 13h, 18h45 — Bogus 19h10, 21h20, sam. dim. 12h50, 15h, 17h, 19h10, 21h20, ven. sam. 23h30

TERREBONNE: 1971, Chemin du Coteau (849-3456) — Independence Day 21h30, sam. dim. 15h45, 21h30, ven. sam. 24h10 — Non coupable 18h45, sam. dim. 13h, 18h45 — Le fanatique 19h15, 21h25, sam. dim. 12h45, 14h55, 17h05, 19h15, 21h25, ven. sam. 23h35 — À toute épreuve 19h, 21h, sam. dim. 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, ven. sam. 23h — Le pro 19h, 21h25, sam. dim. 13h10, 15h35, 19h, 21h25, ven. sam. 23h45 — Jack 19h15, 21h25, sam. dim. 12h45, 14h55, 17h05, 19h15, 21h25, ven. sam. 23h35 — Le corbeau: Cité des anges 19h05, 21h05, sam. dim. 13h05, 15h05, 17h05, 19h05, 21h05, ven.

23h05 — Bogus 19h10, 21h20, sam. dim. 12h50, 15h, 17h, 19h10, 21h20, ven. sam. 23h30 — L'île du Dr. Moreau 19h10, 21h10, sam. dim. 13h10, 15h10, 17h10, 19h10, 21h10, ven. sam. 23h10

VERSAILLES: 7275, rue Sherbrooke Est (353-7880) — Pudding Chômeur 19h30, 21h45, sam. dim. 13h45, 16h05, 19h30, 21h45 — Jack 19h05, 21h25, sam. dim. 13h15, 15h50, 19h05, 21h25 — Bogus 19h15, 21h40, sam. dim. 13h20, 16h20, 19h15, 21h40 — John Carpenter-L.A. 2013 19h25, 21h50, sam. dim. 13h30, 16h10, 19h25, 21h50 — La cage de ma tante/Nigaud 19h, 21h30, sam. dim. 13h, 15h30, 19h, 21h30 — Pinocchio sam. dim. 14h, 16h — Tin Cup 18h50, 21h35

À QUÉBEC

CINÉMA STE-FOY: 2500, boul. Laurier (418-656-0592) — The Crow: City of Angels 19h25, 21h50, sam. dim. 14h15, 19h25, 21h50 — L'île du Dr. Moreau 19h15, 21h30, sam. dim. 14h, 19h15, 21h30 — Bullet Proof 19h30, 21h40, sam. dim. 14h10, 19h30, 21h40

GALERIES CAPITALE: 5401, boul. des Galeries (418-628-2455) — Le rocher 21h30, sam. dim. 13h20, 21h30 — Mission impossible 18h55, sam. dim. 13h, 18h55 — Le bossu de Notre-Dame sam. dim. 13h, 15h, 17h — Beauté volée 19h, 21h30 — John Carpenter-L.A. 2013 18h50, 21h20 — Parents secours sam. dim. 13h45, 16h10 — Jack 19h10, 21h35, sam. dim. 13h20, 16h10, 19h10, 21h35 — Tornade/L'effaceur 19h25, 21h50, sam. dim. 13h30, 16h, 19h25, 21h50 — La cage de ma tante/Nigaud 19h15, 21h40, sam. dim. 14h, 16h30, 19h15, 21h40 — Bogus 13h15, 15h55, 19h, 21h30 — Pudding Chômeur 13h, 15h10, 17h20, 19h30 — Non coupable 13h, 16h, 19h, 21h55 — Jack 13h25, 16h10, 19h15, 21h45 — Le fanatique 13h15, 15h55, 19h25, 22h — Phénomène 19h20, 22h — Pinocchio 12h10, 15h10, 17h10

PLACE CHAREST: 500, rue Du Pont (418-529-9745) — À toute épreuve 13h30, 15h35, 17h35, 19

# LE DEVOIR

## CULTURE

RADIO - TÉLÉVISION

### Les histoires de Languirand, les amours de Virginie

PAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

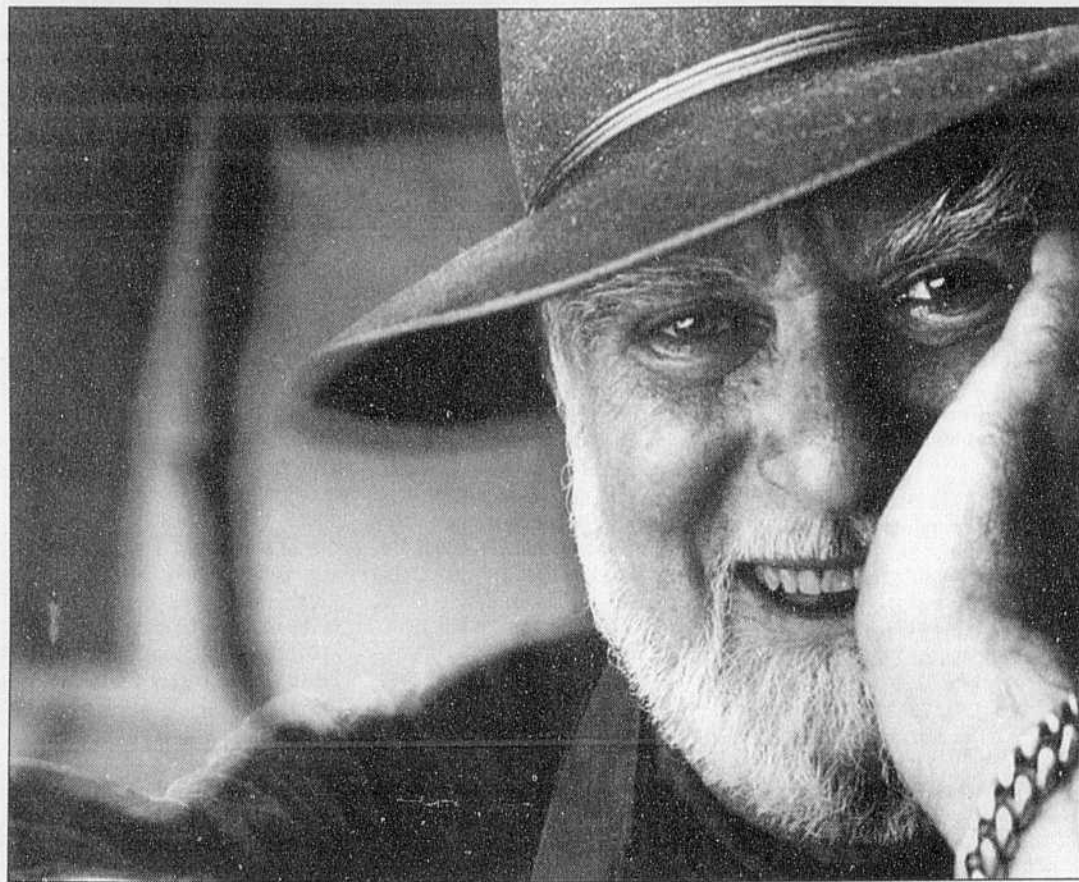
Il a le sourcil impertinent et la barbe rieuse mais c'est surtout son rire, son fameux rire, qui retient l'attention et que Jacques Languirand s'amuse à employer comme pour laisser respirer l'auditeur.

Cet auditeur a de toute évidence été passablement fidèle puisque Languirand fête cette semaine les 25 ans de l'émission *Par 4 chemins*, qui ne devait être qu'un bouche-trou temporaire en 1971, en attendant le retour des émissions d'affaires publiques. Mais voilà, l'animateur a plu et dès la deuxième année, son émission connaissait un grand départ sur les ondes de la radio de Radio-Canada.

De la musique, un billet, de la musique encore, un commentaire, l'émission n'avait officiellement rien de particulier mais très rapidement son animateur sut lui donner un ton qui ravit les auditeurs, qui fit école. Tout y était abordé, d'une manière personnelle, les questions sociales comme les questions personnelles et les thèmes psychologiques et spirituels qui prirent de plus en plus de place.

«J'avais 40 ans et je sortais d'une dépression. J'avais traversé certaines choses que mes auditeurs, plus jeunes, ne connaissaient pas. J'en ai fait profiter le public», résumait-il, hier, en effectuant un petit retour en arrière, cinq jours avant la célébration en direct (dimanche, 21h) des 25 ans de *Par 4 chemins*.

Languirand poursuivait ses recherches sur la psychologie, la mort, la spiritualité, le nouvel âge, pour en décrocher lorsque, dit-il, «le nouvel âge a capoté», s'en allant dans toutes sortes de directions qui ne l'intéressaient pas. D'ailleurs, à une certaine époque, l'image de gourou lui a collé à la peau, surtout lorsque la direction de Radio-Canada l'avait installé à 23h le soir (début des années 80), heure se prêtant à la méditation. «J'avais l'impression de faire une émission djellaba.» Mais Languirand n'eut pas à craindre de s'enfermer dans un état méditatif puisqu'il fut à nouveau propulsé en plein après-midi. Mais quel



Jacques Languirand

le que soit l'heure du jour ou du soir, Languirand eut toujours son public, jamais las des surprises qu'il savait lui réserver. Et, plus que tout autre, il a toujours su lui raconter des histoires.

#### Virginie

Le cynisme tient lieu de recul dans le nouveau téléroman de Fabienne Larouche, *Virginie*, qui sera présenté à compter de lundi prochain sur les ondes de Radio-Canada. Le téléroman, qui sera présenté à 19h quatre soirs par semaine, raconte la vie de Virginie (Chantal Fontaine), une jeune enseignante pleine d'enthousiasme qui se heurte au cynisme de ses collègues et patrons.

Beaucoup de temps sera consacré également à la vie privée de Virginie, à ses relations avec ses parents et à

celles avec ses amis. Qui trompe qui et qui aime qui. Jean L'Italien joue le conjoint de Virginie. La distribution comprend entre autres Claude Blanchard, Julie Vincent, Anne Dorval et plusieurs jeunes comédiens prometteurs: Marie-Joanne Boucher, Fanny Lauzier, Claude Gagnon.

Les journalistes ont pu voir, hier, quatre des 162 épisodes présentés au cours des prochains mois, les épisodes 1, 12, 19 et 52. Il est très aisé de sauter de l'un à l'autre sans avoir l'impression d'avoir manqué quoi que ce soit d'indispensable...

Radio-Canada, qui a fait de *Virginie* «l'événement de la saison», espère attirer à cette heure 700 000 téléspectateurs, qui pourraient ainsi être tentés de passer le reste de la soirée à cette antenne. La société d'État espère rallier la famille entiè-

re autour de l'émission parce que trois générations y sont montrées à l'écran. Adolescents, parents et grands-parents y verront les hauts et les bas de la vie dans la cuisine et dans la salle de profs où, incidemment, sévit une présidente de syndicat qui n'a pas quitté les années 70 et qui ne voit la vie scolaire qu'à travers le prisme des revendications syndicales.

Le réalisateur, Jean Salvy, a comparé l'édifice (à la Cité du Havre) qui abrite les 75 décors nécessaires au tournage de *Virginie* à la serre de verre dans laquelle des Américains ont été enfermés il y a quelques années, pendant deux ans. «Les comédiens sont là, isolés.» Le téléspectateur aussi est en proie à une légère claustrophobie en regardant *Virginie*.

CINÉMA

### Double coup de cœur

ODILE TREMBLAY  
ENVOYÉE DU DEVOIR  
À TORONTO

Ça prend des coups de cœur dans les festivals, des œuvres qui nous soulèvent vraiment, qui nous transportent, sur le lot que les journalistes ingurgitent. J'avais manqué au FFM la si percutante *Promesse* de la fratrie belge Luc et Jean-Pierre Ardenne, un film puissant, dur, qui explore le milieu de l'immigration clandestine en Belgique avec les petits

arnaqueurs exploitant leur condition misérable. Voici qu'à Toronto, cette fiction coup de poing plus vraie que la vie m'a éblouie. La bonne nouvelle, c'est qu'elle vient d'être achetée par Alliance Viva Film qui la distribuera cet automne au Québec. A ne pas manquer, vraiment.

Autre coup de cœur. Hier, on avait droit au dernier film de Peter Greenaway, *The Pillow Book*. Ceux qui avaient été déçus par les œuvres récentes, trop touffues, trop diluées, du cinéaste de *Le Cuisinier, le voleur, sa femme et son amant*, retrouvaient un Greenaway à son sommet. Véritable œuvre d'art que cette histoire située dans le Kyoto contemporain, mais adaptée d'un roman de Sei Shonagon rédigé au X<sup>e</sup> siècle. L'univers japonais sied bien à Greenaway, à son esthétique si picturale, éprise de géométrie, qui nous vaut des images magnifiques, cadrées comme autant de tableaux, avec jeu d'écrans multiples, sur fond de tatamis et d'épuration nipponne. Mais ce film à la cinématographie sans faille et si achevée,

phies sur le dos, la poitrine, les jambes du jeune homme, en redigeant sur sa chair le roman qu'elle désire publier. Film de réminiscences, de sensations, d'érotisme, de raffinement, et d'une spectaculaire maîtrise stylistique, *The Pillow Book*

se révèle une œuvre magistrale qui faisait amèrement regretter aux festivaliers l'absence à Toronto du grand cinéaste britannique, qui, très attendu ici, s'est désisté à la dernière minute, hélas!

On présentait aussi *Deep Crimson (Profondo Carmesi)* du Mexicain Arturo Ripstein, qui vient d'être primé à Venise — notamment à travers le laurier du meilleur scénario. L'ancien assistant de Bunuel, le cinéaste de *Mémoires du futur* et du *Temps de mourir* avait déçu ces derniers temps et sa récente *Reine de la nuit* nous livrait un mélodrame bourré de clichés. *Deep Crimson* est beaucoup plus ludique, dans le registre humour noir. On y retrouve l'univers Ripstein nourri de mélodrames mexicains qu'il exalte avec clin d'œil dans cette histoire de grosse femme qui fantasme sur Charles Boyer et s'amourache de son quasi sosie, un gigolo sans scrupule, qu'elle accompagne sur la route du crime dans un *road movie* endiablé. C'est souvent drôle et féroce, mais le film change de ton à mi-chemin et s'enlise dans le sordide. Beaucoup mieux maîtrisé que *La Reine de la nuit* mais moins percutant que ses œuvres des années 70, Ripstein n'a pas entièrement regagné le terrain perdu, côté force dramatique.



SOURCE FESTIVAL DU FILM DE TORONTO  
*La Promesse*, un film de Jean-Pierre et Luc Dardenne.

Bill Monroe

### Décès du père du «bluegrass»

Indianapolis (AFP) — Bill Monroe, considéré comme le «père» de la musique bluegrass, est décédé lundi à l'âge de 84 ans dans un hospice à Springfield (Tennessee), où il avait été admis au début de l'année après une attaque cérébrale.

Auteur-compositeur, chanteur et musicien, Bill Monroe avait donné ses lettres de noblesse au bluegrass, un mélange de country et de rock'n'roll acoustique habituellement joué sur un tempo endiablé. Le nom de «bluegrass» accolé à cette musique, devenue au fils des ans extrêmement populaire en Amérique, provient du nom du premier groupe de Monroe, les Blue Grass Boys, et de l'herbe de son Kentucky natal.

Avec sa voix empreinte de nostalgie et sa mandoline dont il jouait en virtuose, accompagné à la guitare, au banjo et au violon par ses Boys, Bill Monroe avait popularisé ce style musical dans toute l'Amérique, vendant plus de 50 millions de disques tout au long de sa carrière s'étendant sur plus de 60 ans. Avant qu'il ne devienne populaire, le rock'n'roll fut caractérisé comme une variante lente et électrique du bluegrass. En 1954, Elvis Presley avait d'ailleurs repris un des plus grands succès de Bill Monroe, *Blue Moon of Kentucky*.

«C'était une légende mais tous ceux qu'ils rencontraient devenaient ses amis», a expliqué Larry Collins, un ami de longue date. En dépit de son âge avancé et de ses problèmes de santé, Bill Monroe continuait à honorer de sa présence les festivals de bluegrass à travers tout le pays. «J'aime jouer de la musique et l'écouter. J'aime y mettre les notes et les sons que j'aime entendre. Je veux faire de mon mieux pour mes amis et les fans qui sont dans la salle», expliquait-il dans une entrevue en 1989.

Né le 13 septembre 1911, près du hameau de Rosine, dans le Kentucky, Monroe devait fêter ses 85 ans vendredi. Pour la première fois en trente ans, il avait manqué cette année le célèbre Bean Blossom Bluegrass Festival d'Indianapolis (Indiana). Regardé comme une véritable institution aux États-Unis, il avait été reçu en 1994 à la Maison-Blanche et s'était fait décerner la Médaille nationale des arts des mains du président Clinton.

### La course aux arts

Le troisième Rallye des Arts débute demain

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

Le départ du troisième Rallye des Arts sera donné ce soir, dans le Quartier latin de Montréal. D'ici dimanche, la course folle va rallier pas moins de 62 spectacles et expositions, soit une vingtaine de plus que l'année dernière. Au total, des centaines d'artistes amateurs et professionnels de toutes les disciplines (musique, chanson, théâtre, arts visuels, etc.) participeront aux activités au cours de cinq prochains jours.

Les deux premières éditions du Rallye ont été présentées dans le quartier Centre-Sud. Chaque fois, l'événement a attiré plus de 10 000 personnes. Cette fois-ci, on le déplace autour de l'UQAM, rue Saint-Denis et place Emilie-Gamelin (le square Berri).

Plus de quarante spectacles seront présentés là, gratuitement, sur deux scènes extérieures, installées au pied des immenses sculptures de Melvin Charney. On a notamment fait appel aux étudiants et aux diplômés des écoles d'art de la métropole. Ce soir, on pourra d'ailleurs rigoler en compagnie d'élèves de l'École nationale de l'humour. Demain soir, on entendra six groupes rock alternatifs de Montréal, dont Nomad Nabo, Placebo et Guano. Samedi, à 20h30, des étu-

dants de l'UQAM présenteront la comédie musicale *Hair*.

Deux salles du quartier sont également mises à contribution. La Bibliothèque nationale va accueillir une série de trois spectacles en hommage à Sylvain Lelièvre (les 12, 13 et 14) ainsi que la pièce *Les Veillées funèbres*, dirigée par Robert Maurac, de Art Neuf. Le Centre Pierre Péladeau présentera *La Légende des balafons*, du groupe Répercussion (ce soir), et *Talent ta chance* (samedi), un spectacle de variété présenté par la production On and On. Ces deux spectacles, déjà prévus là, ont été intégrés à la programmation du Rallye.

Par ailleurs, vingt-cinq expositions d'art sont réparties dans différents commerces du quartier. La visite de ces galeries improvisées permettra aussi de participer au concours «La chasse aux Très-Arts». Neuf coffres renfermant des prix culturels (comme des billets de spectacle) seront disposés dans ces lieux et pourront être ouverts par neuf clés gagnantes. Les sésames se vendent 2 \$ chacun. Cependant, cette année, les profits ne sont pas remis à des organismes de charité comme en 1994 et 1995. Ils servent tout simplement à financer le Rallye des Arts. On peut se renseigner sur la programmation complète de l'événement au 849-4906.

#### ENVOYÉ SPÉCIAL

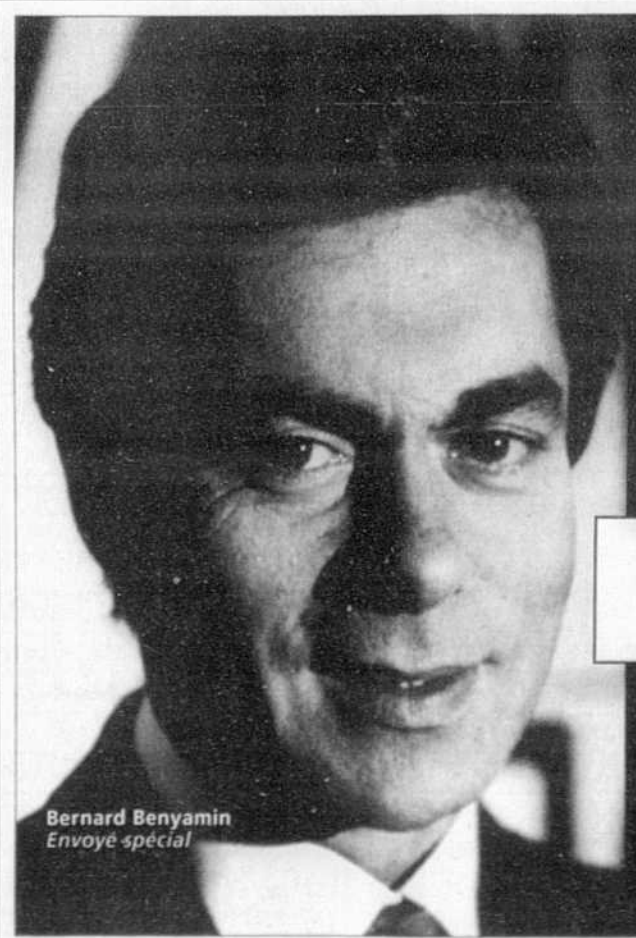
Ce soir à 19 h 30

Magazine d'information présenté par Bernard Benyamini.

PREMIÈRE DE LA SAISON : Une école de rêve à Paris, autogérée par les enseignants et les élèves. Quitter la ville pour vivre à la campagne.

TOUT VOIR,  
TOUT SAVOIR

TV5



Bernard Benyamini  
Envoyé spécial

## MUSIQUE en tête

LE CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS MUSICAUX À VENIR

SEPTEMBRE

12

ORCHESTRE DE CHAMBRE  
**I MUSICI DE MONTRÉAL**  
DIRECTION: YULI TUROVSKY  
Concerts Ogilvy *Matinée* à 11 h *Heure de pointe* à 17 h 45  
Schubert: Quartetsatz en do mineur, D. 703 et Quintette à cordes en do majeur, D. 956  
Assurez-vous d'une place en vous abonnant à la série!  
Réservation: 982-6037. Billets à l'unité: 14 \$, 12 \$ et 10 \$  
Salle Tudor: 5e étage du magasin Ogilvy angle Sainte-Catherine et de la Montagne

16

L'ORCHESTRE DE CHAMBRE MCGILL présente  
**CONCERT BACH**  
Timothy Hutchins, flûte Luc Beauséjour, clavecin Yaëla Hertz, violon  
Concertos Brandebourgeois no 3 et 5 Concerto pour clavecin en fa mineur  
Concerto pour deux violons en ré mineur  
20h00 Théâtre Maisonneuve, Place des Arts  
Billets: 25 \$, 18 \$ (Étudiants 15 \$) disponibles à la Place des Arts (842-2112) ou Admission (790-1245)

18

ORCHESTRE DE CHAMBRE  
**I MUSICI DE MONTRÉAL**  
DIRECTION: YULI TUROVSKY  
**MENDELSSOHN — HAYDN**  
Concerto pour piano en la mineur de F. Mendelssohn  
SOLISTE: BRIGITTE MEYER  
Les Sept dernières paroles du Christ en croix de J. Haydn  
Mercredi 18 septembre à 20 h au Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts  
Billetterie: 842-2112 ou 982-6037

CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA MUSIQUE

EN COLLABORATION AVEC LE DEVOIR